

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Où, Recueil Historique & Politique sur
les Matières du tems; contenant aussi
quelques nouvelles de Litterature.

Juillet 1739.

TOME LXXI.



A LUXEMBOURG;

Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catho-
lique, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXXIX.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC,

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr'autres, Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à present 40. vol.: Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continuë; Bibliotheque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 8. Tomes, en 15. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier les vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliotheque Italique & des Memoires du P. Nicéron; un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliotheque raisonnée, qui contient à present 21. Tomes en 2. parties chacun; & la Bibliotheque Germanique à present 42. vol.

LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE ;

Ou , Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Juillet 1739.

A R T I C L E I.

Contenant quelques nouvelles de Litterature.

I. **L**E second terme des Soucriptions pour le Dictionnaire Universel , connu sous le nom de Dictionnaire de Trévoux, qu'on avoit fixé au premier de Juin dernier, n'ayant pas suffi, pour les recevoir des Pays éloignés, le Sr. Pierre Antoine, Imprimeur & Libraire à Nancy, qui imprime ce grand Ouvrage, vient de le prolonger jusques au mois de Septembre prochain, passé lequel tems, personne ne sera plus admis au bénéfice de la Soucription, dont les conditions se trouvent inserées dans nos Mémoires de Mars dernier.

On peut aussi souscrire chez le Sr. Chevalier, Imprimeur de ce Journal, pour le grand Dictionnaire Geographique, Historique & Critique qui s'imprime actuellement chez le Sr. Augé à Dijon, & le Sr. Le Mercier à Paris; & dont voici une espeece de Prospectus.

*Seconde
Edition du
grand Dic-
tionnaire
de Mr. de
la Marti-
niere.*

LA nécessité & l'utilité d'un Dictionnaire Géographique complet, dont on avoit manqué jusques à présent, ont bien paru par l'empressement du Public pour celui qu'a donné en Hollande Mr. Bruzen de la Martiniere, Auteur d'ailleurs des plus capables de bien exécuter un Ouvrage de ce genre, & qui a fait une si heureuse union de ses talens & de ses connoissances particulières, avec une étude continuelle de la Géographie, qu'après son Ouvrage, il n'en est point d'autres à désirer.

Il seroit inutile d'entreprendre de donner ici une idée de ce Dictionnaire : il est connu ; l'on sçait que ce sçavant Auteur y a renfermé tout ce qui concerne la Géographie, considérée à tous égards en général & en particulier, jusques aux définitions exactes de tous les termes géographiques. Il l'a enrichi de citations d'un nombre infini d'Auteurs dans lesquels il a puisé ; & toujours conduit à leur égard par une critique également éclairée & impartiale, il leur a donné les louanges qu'ils méritoient, sans manquer de les censurer & de les redresser à propos.

Cet Auteur explique dans sa Préface le plan qu'il s'est formé, & qu'il a rempli aussi heureusement qu'il se pouvoit faire : Quelques-uns lui ont reproché de s'être un peu trop étendu sur l'histoire de certains lieux qu'il décrit ; c'est sur ce ton qu'en parle Mr. l'Abbé Lenglet du Frenoy dans sa Méthode pour étudier l'Histoire, à l'article des Dictionnaires Géographiques, & de ceux dont il faut faire usage. „ Enfin, „ dit-il, un autre Dictionnaire Géographique est „ celui que Mr. Bruzen de la Martiniere vient de „ faire paroître en Hollande : habile dans cette „ étude, dont il a fait son capital, il a évité des „ inconvéniens où d'autres sont tombez avant lui :

„ il

il a sçu se servir avantageusement des meilleures descriptions Géographiques de chaque Royaume, qu'il a soin de citer; ce qu'il y auroit, peut-être, à reprendre, seroit que s'écartant de son objet, il sème trop d'histoire dans la Géographie. Mais outre qu'il faut qu'il remplisse son titre, l'on peut dire que ce qui, dans ce grand ouvrage, passera, peut-être, chez les Sçavans pour un défaut, mérite un tout autre nom, considéré par rapport au plus grand nombre; c'est-à-dire, par rapport à ceux qui ont moins d'acquit dans l'étude de l'Histoire, & moins de tems à y employer, à qui il est par conséquent d'une grande commodité de trouver tout de suite ce qu'ils ne se donneroient pas la peine de chercher ailleurs, & qu'ils ne liroient, peut-être, pas, si l'occasion ne le leur mettoit devant les yeux. D'ailleurs peut-on faire un crime à la Géographie d'emprunter pour quelques momens le secours de l'Histoire, qui se sert elle-même si utilement de la Géographie pour transporter en un instant, le Lecteur sur le théâtre des grands événemens qu'elle raconte?

N'est-il pas vrai de dire encore que quelques traits historiques servent beaucoup à faire connoître les mœurs & le caractère des Habitans d'un Pays, ou d'une Ville dont on fait la description. En parlant, par exemple, de la fameuse Ville de Carthage, faloit-il se contenter de marquer seulement le lieu où elle étoit située? Suffisoit-il de s'en tenir à la simple description de l'enceinte de ses murailles? Pouvoit-on omettre quelques traits d'Histoire qui donnent l'idée de la sagesse de cette République, des talens & de l'industrie de ses Citoyens dans le Commerce, de leur courage & de la valeur de ses Généraux, de l'étendue de sa domination, de ses succès? enfin de ce qui rendit cette République for-

midable, jusqu'à devenir la rivale de celle qui s'est vûë maîtresse de l'Univers ?

Ne trouveroit-on pas qu'il manqueroit quelque chose à l'article de la Hollande, si l'on n'y lisoit qu'une sèche énumération de ses Villes, & un ennuyeux détail de leurs enceintes, sans être aucunement éclairci sur leur origine & sur la nature de leur gouvernement ? En un mot, ce Livre passeroit-il pour un grand & riche Dictionnaire ? & seroit-on satisfait de sa lecture, si l'on n'en retiroit que la connoissance de la position actuelle des lieux, sans sçavoir ce qu'ils furent autrefois, & sans connoître le génie des hommes qui les habitent, & qui les ont habitez ? Et peut-on connoître le génie & le caractère des hommes, si l'on n'est pas un peu instruit de ce qui est arrivé parmi eux ; c'est-à-dire, sans l'histoire, qui donne autant de relief à la Géographie, que la Géographie lui prête à elle-même de clarté ?

Mais nôtre dessein n'est pas de faire l'éloge de ce Livre, l'accueil favorable qu'on lui a fait nous en dispense ; ce que nous avons à annoncer seulement, c'est que Mgr. le Chancelier, toujours attentif à l'utilité publique, pour rendre justice au mérite d'un si bel Ouvrage, a bien voulu permettre & autoriser en France une édition de ce Livre en dix volumes in folio, qui se fait actuellement aux conditions de constater par le paraphe d'un Censeur qui a été nommé, le nombre des Soucriptions que l'on aura reçues, & de donner aux Souscripteurs la préférence sur le choix des Exemplaires.

La facilité d'acquérir cette édition, & la commodité de s'en servir, en feront les avantages, auxquels se joint encore un autre mérite ; elle contiendra les corrections de quelques fautes ; il n'est pas étonnant qu'il

qu'il en soit échappé quelques-unes à l'Auteur durant le cours de l'impression : Plusieurs personnes se sont fait un plaisir de nous envoyer leurs observations ; nous prions ceux qui pourroient en avoir, de vouloir bien nous les communiquer, pour qu'on y ait l'égard qu'elles méritent. Quelques augmentations y trouveront encore place : il seroit impossible d'y en mettre grand nombre, au moins d'intéressantes ; Mr. de la Martiniere n'ayant rien laissé échapper de tout ce qui peut se rencontrer dans les Auteurs sacrez & profanes, anciens & modernes, Historiens, Voyageurs, & autres Ouvrages, dans lesquels les doctes & laborieuses recherches pouvoient lui présenter quelques particularités dignes de la curiosité des Lecteurs.

Cependant si l'Auteur donne dans la suite une édition plus ample, ou un Supplément, on témoignera le respect qu'on a pour ce qui sort d'une si habile main, en donnant ce Supplément, dont le prix sera fixé sur le prix & à proportion de la présente édition.

Ce qui encourage encore dans cette entreprise, c'est la protection de Mr. de la Briffe, Conseiller d'Etat, Intendant de cette Province, aussi distingué par son goût pour les Lettres, & par une connoissance parfaite de tous les bons Ouvrages, que par les vertus qui forment le grand Magistrat.

On peut aussi se flater de l'aprobation de plusieurs Personnes illustres qui prennent à cœur la bonne exécution de cette édition, pour laquelle rien n'est épargné, ni de la part de l'Imprimeur, ni de celle des Correcteurs, qui se flotent de la rendre aussi exacte qu'elle se puisse jamais faire.

L'impression déjà commencée est en bon train, & se continuë avec toute la diligence possible & la satisfaction déshirable; c'est même sur ce que quel-

ques

ques personnes en ont vû , qu'elles ont prié qu'on leur en retint des Exemplaires, avec d'autant plus d'empressement que l'on n'en tire que mille.

Monseigneur le Chancelier, sous caution approuvée, a bien voulu permettre & autoriser qu'il leur fût donné à cet effet une reconnoissance de la somme de trente six livres, à compte de celle de soixante & dix-huit livres, qui, pour ceux qui souscrivent à présent sera le prix entier du Dictionnaire Géographique complet en feüilles; sçavoir 36. livres en souscrivant, 21. liv. en recevant les cinq premiers volumes, & 21. liv. en recevant le reste de l'Ouvrage.

Il sera libre aux Souscripteurs de retirer les volumes à mesure qu'ils seront achevez.

Ils auront seuls cet avantage; car il ne sera donné au Public aucun volume séparément, à quelque prix que ce soit.

L'on s'engage de fournir le premier volume dès à présent, & de donner tous les quatre mois un des volumes suivans.

II. La Veuve de feu le Sr. Brice - Antoine, Imprimeur du Roi & Marchand Libraire à Metz, imprime actuellement un Livre nouveau, intitulé *l'Amour apostat, ou les Aventures de Mr. de *** & de Mlle. de ****. Ce Livre est historique, critique & moral, & contient six parties, dont il en paroîtra une chaque mois.

III. Une nouvelle traduction en vers de *l'Essai sur l'homme de Mr. Pope*, paroît depuis quelques mois. C'est la troisième depuis trois ans. Les deux premières ont mérité l'approbation du Public: Celle-ci le trouve sans aucune difficulté aussi équitable & aussi reconnoissant. On cede à la modestie du Traducteur qui ne lui a pas permis de se nommer. Mais il est en doute si l'amitié lui sera long-tems fidèle,

fidèle, y ayant des tems où elle se croit certaines trahisons permises ; elle ne s'expliquera, peut être, pas ouvertement, mais elle rappellera l'Auteur de deux Poëmes marqués au coin du bon goût & de la vraie délicatesse, Citoyen distingué aussi épris de l'amour des beaux Arts dans sa retraite Philosophique, qu'il fut zélé pour le bien public dans l'exercice d'une Charge honorable.

Cette Traduction fut faite dès l'année 1736. quelques personnes qu'il seroit aisé de citer la virent alors. Mr. l'Abbé de Reinel travailloit à la sienne. On eut pour lui la déférence de lui laisser finir & publier son Ouvrage. Le grand succès qu'avoit eu son *Essai sur la Critique*, méritoit bien, dit l'Auteur, qu'on lui cédât le pas. Son édition aujourd'hui a rempli tout son sort, & est en possession de tous les suffrages. Puisqu'il n'est pas défendu d'aspérer à ces distinctions flatteuses, rien n'a dû empêcher d'exposer à présent cette traduction au jugement du public. Outre le plaisir de retrouver Mr. Pope, & d'aprofondir de plus en plus un système qui fournit toujours à la réflexion, on aura encore celui de juger par comparaison, & de voir comment la même idée peut se présenter sous différens jours. Les uns sont plus diffus, les autres plus serrés. Celui-ci sacrifie la force à la délicatesse, & celui-là parmi plusieurs traits ne choisit que le plus énergique ; le mot préparé avec cela ne s'offre pas également, ou celui qui s'offre ne l'est pas toujours. Notre Traducteur s'est attaché autant qu'il a pû, à suivre littéralement son original, mais qu'il s'en faut que les deux langues soient les mêmes ; & d'ailleurs la gêne de la versification Françoisse est un obstacle contre lequel échouënt les efforts les plus louïables. Le Poëme Anglois ne contient qu'à peine 1200. Vers ; Mr. l'Abbé du Reinel en a employé

ployé 2000. dans la Traduction, & celle-ci va à près de 1800., quelque attention qu'on ait eu pour se restreindre.

L'Ouvrage est assez connu pour le fonds des choses. Les deux Traductions précédentes, & les extraits qui en ont été donnés dans tous les Journaux, ont rendu le système de Mr. Pope presque aussi familier que les Ouvrages anciens. Il ne seroit question ici que de faire connoître le mérite de cette nouvelle traduction, & pour le faire avec plus d'agrément pour nos Lecteurs de citer divers morceaux, d'opposer les mêmes tels qu'ils ont été rendus en Prose par Mr. Silhouette, & en Vers par Mr. l'Abbé du Resnel. On seroit par là plus en état de se décider sur la valeur de ces Ouvrages, & pour parler plus juste, on verroit qu'on peut arriver à la gloire & au succès par trois routes différentes. Mais cet exposé trop long pour le présent article, nous obligeroit aussi d'en passer d'autres sur les matières du tems, ce qui paroîtroit desagréable à la plupart de ceux qui lisent nos Memoires. On le finira ainsi par l'Enigme que voici.

Le mot de celle du mois passé est l'Enseigne.

E N I G M E.

JE possède des biens, & je n'en saurois jouir,
 Je suis de tous festins, & jamais je n'y mange;
 Quand on me veut parer, il me faut du mélange,
 Quand je vous rends joyeux, c'est sans me réjouir.

Je assiste aux entretiens sans pouvoir les ouïr,
 Qui me fait de l'honneur en reçoit en échange:
 Qui me fait un affront trouve en moi qui se venge;
 La terre en ma faveur doit se laisser foïr.

Quand on m'habille bien, on y trouve son compte;
 Quand

des Princes &c. Juillet 1739. II

Quand on m'habille mal, on en souffre la honte:
F'exige en ces emplois de la vicissitude,
On m'apporte, je porte, on me charge, je rends,
Je ne demande rien, qu'on me donne, je prends.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en I T A L I E, depuis le mois dernier.

I. **C**Orse. Un troisième Convoi arriva heureusement le premier Mai à *San Fiorenzo* venant d'*Antibes* & consistant en 75. Bâtimens escortés du Vaisseau de guerre nommé la *Flore*, & de la Barque la *Legere*. Les Troupes Françaises, qui étoient à leurs bords montent seulement à 4000. hommes, y compris 300. Hussars, qu'on a depuis envoyés dans les quartiers qui leur étoient assignés. Il y avoit aussi avec ce Convoi quantité de provisions & de munitions de guerre. Mais ce nombre paroîtroit encore insuffisant pour réduire les Insulaires Mécontents, si la douceur dont le Marquis de Maillebois use envers eux, ou les menaces, ne parviennent à ce but; car leur nombre alloit à la fin du mois d'Avril à celui de vingt mille hommes bien armés, bien munis, & bien résolus de se défendre jusqu'à la dernière extrémité dans leurs retranchemens sur les montagnes, presque inaccessibles. Diverses Galliottes portans Pavillon Napolitain & arrivées à la Plage de *Campoloro* leur avoient débarqué dans le courant du même mois de quoi se munir de la sorte. Il y avoit sur l'une de ces Galliottes le Baron de Drost, neveu du Seigneur Theodore, & divers Etrangers de distinction.

Ce secours & la satisfaction de voir parmi eux le
neveu

neveu de leur Roi, les engagea d'abord à une Assemblée dans laquelle ils le nommerent leur Généralissime. Cette Charge fut conférée au Baron de Drost, sur ce qu'il leur a donné des assurances que le Roi son oncle viendroit dans peu avec un nouveau secours d'hommes & de munitions de guerre & de bouche. Il a commencé à l'exercer par faite publier un pardon général pour tous ceux qui ont pris le parti de la République de Genes, & en faisant lever une Compagnie pour la garde de la Personne. Dans la même Assemblée les Cortes firent divers Reglemens, & dresserent l'Ordonnance dont voici la traduction.

NOUS HYACINTHE PAUOLI & DON LOUIS GIAFFERI, Généraux des Armes du Royaume de Corse, nous étant aperçus que la clemence dont nous usons depuis si long-tems envers des Rebelles de la Patrie, portoit un grand préjudice à la cause publique, par le mauvais usage qu'ils en faisoient, nous nous trouvons dans la nécessité de leur faire sentir les effets du ressentiment public, & de leur faire éprouver le châtiment que merite leur trahison. Craignans aussi que les secours qu'ils tirent de leurs parens & complices ne contribuent à les confirmer dans leur perfidie, nous avons cru de nôtre devoir de les assujettir aux peines dues à leur crime. A ces causes nous ordonnons à toutes personnes de quelque qualité, condition, état ou sexe qu'elles puissent être, de regarder comme traitres tous ceux qui auront commerce avec, les Traîtres à la Patrie, en quelque endroit & de quelque maniere que ce soit, de bouche ou par écrit, particulièrement avec Hyacinthe Pettrignani, Jean Pierre Emmanuel de Cazinea, & Ignace Mariani de Rostino & leurs Complices, aussi bien que plusieurs autres de diverses Pièves
que.

des Princes &c. Juillet 1739. 13

que nous avons tolérés jusqu'aujourd'hui, de leur courre-sus comme à des Rebelles déclarés; les condamnons à mort: Ordonnons que leurs Biens soient détruits, brûlés & ravagés, sans toutefois causer aucuns dommages aux bons Patriotes: Commandons de plus que leurs facteurs, parens, amis & protecteurs soient pareillement traités comme Rebelles, & sur le même pied: Permettons de les tuer impunément: Défendons expressément toute sorte de Commerce passage, transport de Vivres ou autres denrées dans les endroits où se trouve l'ennemi commun, sous quelque prétexte que ce soit: Commandons de chasser de tous les endroits du Royaume, dans le terme de dix jours, tous ceux qui seront soupçonnés d'être attachés à la République de Genes. Voulons que la présente soit exécutée, sous peine aux contrevenans d'être traités comme traitres & rebelles; & voulons que la publication de la présente soit faite incessamment dans les lieux accoutumés du Royaume. Donné le 11. Avril 1739.

Conformément à cette Ordonnance qui a été publiée, & à d'autres résolutions prises par les Mécontents dans la même Assemblée, ils ont encore détruit & brûlé plusieurs maisons & effets tant à *Aleria* qu'ailleurs, & afin qu'il n'y ait dorénavant aucune communication avec les François & les Genoïs, ils ont établi trois Détachemens volans, l'un à *Fiumorbo*, l'autre à *Ponte-di Volo*, & le dernier sur les confins de la Province de *Balagna*.

Les affaires paroissent alors plus aigries que jamais; aussi jamais les Mécontents n'avoient ils été, depuis leur soulèvement, en plus grand nombre assemblés & mieux armés qu'ils le sont à présent: De là il ne faut pas s'étonner si Mr. le Marquis de Maillebois a hésité jusqu'ici de rien entreprendre contre eux.

Dix

Dix Bataillons restés en Provence ne paroistroient pas encore superflus pour le faire efficacement ; car les troubles continuans, il s'agira d'assiéger des montagnes, & de s'avancer dans un Pays rude pour combattre des Habitans déterminés. Ces Bataillons pourront ainsi suivre ceux du dernier convoi. Mais on veut présumer du peu de mouvement des François, quoique renforcés, & de la tranquillité des Corfes dans leurs montagnes, depuis l'arrivée de ce convoi, que l'on a trouvé moyen de prévenir l'extrémité, en semant quelque division parmi les Révoltés. Quoiqu'il en soit, Mr. de Maillebois ne fait que mettre en œuvre toutes sortes de tempéramens pour arriver à cette fin : Il montre d'une part beaucoup de douceur aux Corfes mécontents, & donne de l'autre toutes sortes de marques de son estime, & de la bienveillance du Roi son Maître à ceux qui sont restés fidèles à la République, ayant, entr'autres, délivré des Brevets de Capitaine à quelques-uns des principaux qu'il a engagés à lever des Compagnies de gens de leur Pays. Il n'arriva que le 15. Avril à la *Bastia*, où le Marquis de Mari, Commissaire de la République, le reçut avec toute la distinction possible. D'abord après son arrivée en cette Ville, il en fit partir un Bataillon de Troupes de France pour *San Fiorenzo*. Le 22. il sortit avec quatre Compagnies de Grenadiers, & un nombre d'Officiers à cheval pour aller reconnoître par lui-même des passages à quelque distance de la Ville, & le 28. il fit une seconde sortie en s'avancant avec un Détachement vers *Bevino*, après avoir fait réparer les chemins qui conduisent à *Cazinea*, *Borgo* & *Luciana*, & fait couper tous les arbres & broussailles des environs, pour prévenir les embuscades de la part des soulevés lorsque les Troupes seront en marche : Il a de plus envoyé dans

dans le *Nebbio* un Détachement pour reconnoître les endroits où l'on pourroit établir des Postes, afin d'assurer la communication de *San Fiorenzo* à *San Nicolao*, comme le lieu le plus voisin des Corfes rebelles; ayant aussi ordonné qu'on fortifiât ce dernier Port, & qu'on réparât les chemins jusqu'à *San Fiorenzo*, 700. hommes y sont employés & cent Paysans qu'on relève tous les deux jours par un pareil nombre. Le 2. Mai le Marquis de Villamur, fit marcher, ensuite de ses ordres, les deux Compagnies de Grenadiers des Regimens de Bassigni & d'Agenois soutenues par dix Piquets, vers *Corbara*, que les Soulevés, dont le nombre étoit fort petit, abandonnerent à leur approche; mais pour conserver ce Poste, l'Officier Commandant demande un renfort de 400. hommes. *Corbara* est un Poste d'importance à une petite distance de *Santa Reparata* dans la Province de *Balagna*, dont tous les Habitans sont dans une espece d'allarme. Comme on a fait marcher depuis vers cette Province un Corps de 3000. François, il est à croire que, si un armistice n'a pas lieu incessamment, les opérations commenceront de ce côté-là pour en soumettre les Habitans, & établir par terre la communication de *Calvi* à la *Bastia*.

Mr. le Marquis de Maillebois, après bien des précautions qu'il avoit prises, sortit encore de la *Bastia* le 8. Mai avec un nombre assez considerable de ses Troupes & des Hussars, pour choisir un endroit du côté de *Fibraina* où il pût établir un cordon, & mettre par ce moyen la Campagne à couvert de toute insulte de la part des Mécontents; & soupçonnant quelques Habitans de la *Bastia*, il les a fait desarmer tous à son retour, & placer deux potences dans cette Ville, avec menace de faire exécuter promptement ceux qui seroient découverts
être

être rebelles aux ordres du Roi Très-Christien. Voilà les principales particularités qu'on ait à rapporter de Corse, & voici la fin de la première partie du Manifeste dont le commencement est inséré dans le dernier Journal, pag. 430. & suivantes.

*Fin de la
première
partie du
Manifeste
des Corfes
Mécontens.*

... Presque dans le même tems, le Comte de Boissieux delivra à nos Députés le nouveau Règlement, mais fermé & cacheté, & il leur déclara, „ par un ordre inviolable de la Cour, à ce qu'il „ assureroit, qu'avant de l'ouvrir il falloit lui donner „ des sûretés que le Baron Theodore n'étoit plus „ dans l'Isle, ni dans les environs; secondement, que „ les Peuples devoient le recevoir & s'y soumettre „ avec une obéissance aveugle, avant de sçavoir „ ce qu'il contenoit d'avantageux ou de desavant- „ geux pour eux & pour le Royaume; & troisié- „ mement, qu'après avoir ainsi accepté le Regle- „ ment, ils pourroient implorer la clemence du Roi „ Très-Christien en faveur de ceux qui étoient „ exclus de l'Amnistie. „ Tels étoient les ordres & le bon plaisir du Roi, disoit le Comte de Boissieux. Mais on ne tarda gueres de voir, que ces ordres venoient de son propre fond; car, comme s'il pouvoit changer les ordres Royaux à son gré, & avant qu'il eût pu en recevoir de nouveaux de France, & sans qu'aucune des conditions susdites eut été remplie, quelques jours après il fit publier le Règlement avec le Pardon Général, & n'accorda pour l'accepter que l'espace de quinze jours. Ce terme étoit bien court, en égard à l'étendue de l'Isle; cependant nous convoquâmes une Assemblée générale dans le Couvent d'Orezza, afin de sonder les dispositions de la Nation par rapport à l'acceptation de ce Règlement; mais au plus beau de nos conférences & lorsque nous étions sur le point de prendre une résolution finale,

nous

nous reçûmes la nouvelle inopinée, que les Troupes étoient en marche vers les Villages du district de Louisiana, afin de procéder au desarmement des Habitans, quoique le Marquis de Mari eut accordé le terme de quinze jours pour porter les armes à feu aux Gouverneurs des Villes respectives. Le Commissaire Genoïso croyoit, sans doute, qu'ayant effectué le desarmement dans les Provinces avancées, il ne faudroit plus que menacer & faire du bruit pour desarmer le reste de l'Isle. Mais la Providence Divine en disposa autrement pour nôtre bien; car desarmés & sans pardon, & le terme fixé une fois expiré, nous ne pouvions manquer de devenir la victime de la vengeance des Genoïso. Nous le repetons la Providence en disposa autrement; Elle inspira du cœur à nos jeunes gens, qui s'avancerent courageusement vers les Villages où les Troupes venues de la Bastia s'étoient postées, & aussi circonspects que braves, avant de rien entreprendre ils firent déclarer à l'Officier qui commandoit ces Troupes, que s'il étoit François, ils le prioient de leur en faire voir les marques, qu'ils les respecteroient avec tous les égards possibles, & lui permettroient de retourner en sûreté & librement à la Bastia, d'autant qu'ils n'avoient pas intention de commettre aucune hostilité contre les Troupes d'un Monarque, auquel ils portoient le plus profond respect. Mais l'Officier ne montrant pas ces marques, ils jugerent qu'il étoit Genoïso ou bien Mercenaire, & là-dessus l'affaire fut engagée de maniere, que tant les Troupes qui étoient dans les Villages, que toutes celles de la Ville qui accoururent à leur secours, furent défaites & obligées de prendre la fuite & d'abandonner les armes qu'elles avoient enlevées dans les deux Villages, quoiqu'il eut été promis à ces Villages, afin de les détourner de toute opposition, qu'ils ne seroient desarmés que cinq jours après le

desarmement général. Qui peut après cela, à moins d'être passionnément prévenu en faveur des Genoïs, condamner cet événement, que la nécessité a fait naître malgré nous, sans que nôtre choix y ait eu aucune part? Qui, après avoir parcouru l'histoire de toute cette manœuvre, & l'avoir comparée aux promesses que nous a faites le Comte de Boisseux dans ses Lettres que le Royaume alloit joïr d'une tranquillité & d'une félicité inconnues, peut s'empêcher de comparer sa conduite à ? Mais venons au Règlement même.

On se dispensera de rapporter ici ce Règlement aussi-bien que les remarques sur les principaux articles qui le composent. Cet exposé nous meneroit trop loin. C'est cependant la teneur de la seconde partie du Manifeste de M^{rs}. Hyacinthe Pauoli & Lottiis Giasserri qui finit de la maniere suivante.

Conclusion
du Manifeste
des Soulevés.

Messieurs les Genoïs déguisent la justice de nôtre cause, en représentant faussement dans les Cours de l'Europe, que toute l'Isle de Corse n'est plus engagée dans la revolte : Ils disent que nous sommes desunis entre nous, & pour le persuader aux Têtes Couronnées, ils produisent de fausses attestations, ou des procurations que les Garnisons de leurs Places ont extorquées par la force à quelques petits Districts qui sont les plus exposés, & qui ont été plus menagés que le reste de l'Isle. Ce sont-là les moyens qu'ils employent pour soulever contre nous les esprits de toute l'Europe, quoique nous soyons véritablement du nombre de ces malheureux opprimés, dont chaque Prince est obligé en conscience d'épouser les intérêts & de prendre la défense. Aussi pourrions-nous nous promettre ce bonheur, si les Puissances daignoient jeter un regard propice sur cette Isle, & voir de
prés

près l'adversion générale des peuples pour le Gouvernement Genois, & la triste & affreuse condition d'être obligés de vivre sous la domination d'une République qui n'a pas assez de force pour tenir en bride un Royaume devenu libertin par la mauvaise éducation qu'elle lui a donnée par le passé. . . . Si cet écrit a le bonheur de pénétrer jusques dans le Cabinet des Princes, & principalement dans celui du Roi Très-Chrétien nous pouvons nous en promettre une juste compassion & une puissante protection; mais si par malheur pour nous il en trouve les avenues fermées, nous mettrons toute notre confiance dans la protection invincible du Dieu des Armées, & en tout cas nous nous armerons de la juste & ferme résolution de mourir plutôt glorieusement les armes à la main que de survivre avec ignominie à ces grands maux que nous nous verrions obligés de transmettre à nos Descendants, & en expirant nous dirons avec les Maccabées: Melius est mori quam videre mala Gentis nostræ.

II. Genas. Le silence sur les affaires de Corse que l'on garde avec une espèce de scrupule, & les nouvelles taxes que la République impose pour fournir aux dépenses de la guerre intestine de cette Isle, fait faire des réflexions plus que jamais. Il y a des mécontents en nombre au sujet du dernier de ces points, & des politiques quant au premier; car ceux qui ne s'assujettissent pas tout-à-fait au silence de leurs confères, osent avancer que l'Isle de Corse passera bientôt en d'autres mains. Mais en attendant cet événement, passons au récit de ce qui se présente à rapporter.

Dépuis ce que nous avons dit dans nos derniers Mémoires de la levée de 800. Mariniers pour servir sur la Flotte Impériale en Hongrie, l'Envoyé de l'Empereur est parvenu à accomplir ce

nombre dont la levée s'est faite avec tout le succès possible, & tous ces Matelots sont déjà partis successivement pour Vienne. Ils sont engagés pour six mois, à raison de cinq piastres par mois, & Mr. l'Envoyé leur a fait payer le premier mois d'avance avec les frais de leur voyage.

La République avoit fait de grands préparatifs pour recevoir à Genes le Grand Duc de Toscane, qui avoit eu dessein de s'y rendre par mer; mais ces préparatifs ont été inutiles. Le mauvais tems n'ayant pas permis à S. A. R. de s'embarquer à Livorne, elle a pris la résolution de faire le voyage de Turin par terre, & de prendre la route par Plaisance, d'où Elle est allé coucher le 2. Mai à Tortone. Ce changement de dessein du Grand Duc a causé d'autant plus de déplaisir, que la Noblesse Genoïse avoit fait beaucoup de dépense pour paroître avec éclat dans les fêtes qu'on devoit donner à S. A. R., & que la Régence lui destinoit des présents magnifiques.

III. *Toscane.* Le Grand Duc n'ayant pu déterminer la Sérénissime Electrice Douairiere Palatine à se charger de la Régence de l'Etat, a fait publier un Edit avant son départ de Florence, par lequel Son A. R. établit trois Conseils, l'un de Régence, l'autre de guerre, & le troisième de Finances, lesquels sont composés des Ministres d'Etat qui sont actuellement à Florence. Il est déclaré par cet Edit
 „ que le Conseil de Régence aura toute l'Autorité
 „ Souveraine dans le Gouvernement, & sera chargé
 „ du soin de veiller à l'administration de la Jus-
 „ tice, de maintenir le Commerce, les Arts & les
 „ bonnes Coutumes; de procurer l'abondance &
 „ de conserver la tranquillité publique; & qu'il
 „ soutiendra les Droits de la juridiction Souve-
 „ raine, les prérogatives & toutes les dépendances
 „ des

*Etablis-
 sement de trois
 Conseils.*

des Princes &c. Juillet 1739. 21

des Domaines & des Sujets de S. A. R., les Constitutions de l'Ordre Militaire de Saint Etienne, & tout ce qui peut contribuer à faire fleurir les Etudes dans les Universités.

„ Que le Conseil de guerre reglera tout ce qui concerne le service Militaire, le maintien de la bonne discipline parmi les Troupes de terre & de mer, la conservation & la défense des Places & des Fortereses, & aura soin que les Magazins soient tenus en bon ordre.

„ Que celui des Finances aura la surintendance générale sur tous les revenus du Grand Duc, & sur ceux qui les régissent, ou les tiennent à titre de ferme, & décidera de toutes les difficultés qui pourront survenir au sujet de ces revenus tant publics que particuliers, Son Altesse Royale lui donnant pouvoir de faire, pour ce qui les touche, les Reglemens & les dispositions selon que les circonstances le demanderont. „

Le Général de Breitwitz, que le Grand Duc a nommé Général en chef de toutes les Troupes, comme on l'a dit, est venu le 3. Mai de *Livorne* à *Florence*, pour y faire désormais sa résidence. Le 26. du mois précédent, l'Electrice Douairiere Palatine avoit donné à dîner au Grand Duc, à la grande Duchesse & au Prince Charles de Lorraine, qui après le repas prirent congé de S. A. Electorale & de la Princesse Eleonore. Le lendemain jour fixé pour le départ, la Cour fut très-nombreuse, les personnes les plus distinguées s'y étant rendues pour souhaiter un heureux voyage à L. A. R. qui partirent vers midi au bruit du Canon des deux Fortereses: Etant arrivées hors la porte de Saint Galles, le Grand Duc & le Prince Charles son frere prirent la route de *Livourne*, & la Grande Duchesse celle de *Boulogne*: cette Princesse fut regalée par

Madame l'Electrice, la veille de son départ, d'une cassette d'or remplie de brillans, d'un carcan de brillans, & d'un Busque de rubis. Les principales Dames de la Cour ont au contraire reçu de beaux & magnifiques presens de la Grande Duchesse, dont il seroit trop long de faire le détail.

Le 28. Avil le Grand Duc arriva à Livourne afin de s'y embarquer pour se rendre par mer à Gênes; mais la mer étant ce jour-là orageuse & les vents contraires, S. A. R. changea d'avis, & retourna à Florence, d'où Elle a continué sa route par terre vers Turin, tandis que la Sérénissime Archiduchesse son Epouse continuoit la sienne vers Milan. Nous passerons sous silence la belle réception qui leur a été faite à Reggio par le Duc & les Princesses de Modène, où Elles se sont arrêtées deux jours.

IV. Piémont. Le Grand Duc de Toscane en arrivant le 2. Mai à Tortone, y fut reçu au bruit du Canon, & avec tous les honneurs qui lui sont dûs, par le Marquis de St. Jules, qui en est Gouverneur. Le Marquis de Careil le reçut de même le lendemain, que S. A. R. arriva à Alexandrie. Après y avoir dîné, Elle partit pour Turin. En arrivant à St. Michel, Village distant de trois postes de cette Capitale, Elle trouva les Equipages du Roi conduits par le Chevalier de Salmatorei. Vers les dix heures du soir le Grand Duc arriva à Turin, gardant l'incognito sous le nom de Comte de Sorano, & fut descendre au pied du petit escalier qui conduisoit autrefois aux Archives, & où l'on a menagé un bel appartement: Il étoit accompagné du Sérénissime Prince Charles, du Comte de Steinville, Grand Ecuier, de Mr. Gercin, Grand Chambellan, & de Mr. Toussaint Secrétaire d'Etat. Immédiatement après son arrivée, le Roi & la Reine

lerent l'embrasser, & l'on le mit à table. On avoit préparé pour Son Alt. Royale le superbe Lit de velours cramoisi brodé de perles, qui avoit été porté à Palerme en Sicile, lors du Couronnement du Roi Victor pere de Sa Maj., & qui n'avoit pas vû le jour depuis. Le lendemain au matin tous les Seigneurs allerent faire leur cour au Grand-Duc, qui resta presque tout le jour dans son appartement. Il vit la Famille Royale, entr'autres Mr. le Duc de Savoye; sur le soir on lui montra le Saint Suaire, ensuite il y eut concert à la Cour, & appartement où l'on joua. Le 5. après une partie de chasse à *Stupeaii*, & un grand repas auquel vingt Dames avoient été invitées, le Roi & le Grand-Duc eurent un entretien qui dura depuis six jusqu'à huit heures & demie; on ignore s'il ne s'y est rien traité d'importance, mais on sçait qu'aucun Ministre n'y a été admis. Après cette longue entrevûë, Sa Maj. & S. A. R. se rendirent à la Comedie; on soupa ensuite, & vers les deux heures après minuit le Grand-Duc partit pour se rendre à *Milan* avec le Prince Charles, extrêmement satisfait de la reception que le Roi lui a faite, & d'avoir vû la Reine sa sœur. En partant il en remercia L. M. dans les termes les plus tendres, & leur témoigna qu'à son premier voyage en *Toscane*, il viendroit passer une quinzaine de jours à leur Cour.

V. *Milan*. La Grande Duchesse qui arriva ici le 2. Mai, a logé pendant le séjour qu'elle y a fait au Palais Ducal, & a vû tout ce qu'il y a de remarquable en cette Ville. Le 6. le Grand-Duc la vint rejoindre avec le Prince Charles, & le 9. L. A. R. & S. partirent pour *Mantouë* où Elles arriverent le même jour. La Ville de *Milan* a fait présent à la Grande Duchesse d'un Chandelier & d'un Vase de cristal de roche de la valeur de 40.

mille ducats, & les Magistrats lui avoient présenté à son arrivée, les clefs des portes dans un bassin de vermeil: La même chose s'est pratiquée dans les autres Villes de la Domination de l'Empereur par où cette Princesse a passé. La route marquée dans nos derniers Mémoires page 437. est celle à peu près que le Grand Duc a gardée, pour retourner à Vienne. On se dispensera ainsi de le suivre plus avant, afin de finir cet article d'Italie.

Entrée publique du Cardinal Stampa à Milan.

Le jour suivant le départ du Grand Duc de Tolcane de *Milan*, le Comte de *Stampa*, Cardinal & Archevêque de cette Capitale, y a fait son entrée publique avec une magnificence qui a surpassé tout ce qu'on a vû jusqu'à présent en pareille occasion. Le Carrosse du Corps de Son Eminence a couré plus de cent mille écus: Il étoit précédé de plusieurs autres Carrosses, tous d'une grande magnificence. Seize Mulets couverts de housses très-riches, sur lesquelles étoient brodées les armes de Son Eminence suivoient les Carrosses, nombre de chevaux de selle superbement enharnachés, qui avec ceux des Carrosses furent tirés des plus celebres Harras de l'Europe, tout cela faisoit un charmant coup d'œil. Les Colleges, les Magistrats, les Chapitres, & les Ecclésiastiques formoient le cortège du Cardinal Archevêque qui marchoit à cheval sous un Dais. Les chambres & les fenêtres qui donnent sur les rues par où se fit cette entrée publique, ont été louées à un prix surprenant, aussi a-t-on compté jusqu'à cent mille étrangers dans *Milan* lors de cette pompeuse cérémonie.

VI. *Naples*. On n'a pas attendu de retour le Courier envoyé à *Madrid* au sujet de ce qui s'est passé lors de la revue des Gardes Suisses & Italiennes, pour terminer le differend survenu; il le fut le 22. Avril au moyen d'une Déclaration du Roi qui

qui ordonne que la revûe de ces deux Regimens devant l'Inspecteur de l'Infanterie n'aura plus lieu, & que celle qui en a été faite ne tirera pas à conséquence. Le Courier envoyé à cette occasion à *Madrid* fut chargé aussi du plan de l'accommodement avec le Saint Siege concernant les Immunités Ecclésiastiques, afin d'en recevoir l'approbation; car on ne prend ici de résolution finale sur aucun article d'importance, que la Cour d'Espagne n'y eût auparavant donné son consentement. Comme elle n'a approuvé entièrement la résignation du Cardinal Cinfuegos de l'Archevêché de *Montreal* en Sicile, le Cardinal Aquaviva va en être revêtu incessamment, s'il ne l'est pas déjà; mais on lui retranche de ce riche Benefice, ainsi qu'on l'a dit, vingt mille Scudis qui font la pension réservée au Cardinal Cessionnaire; de plus le Roi a réservé neuf mille ducats sur les revenus du même Archevêché, dont il donne deux mille à Don Michel Riggio, Général des Galeres, deux mille au Marquis de Sales, Secrétaire d'Etat, 600. à Mr. Brancone, autant à son Confesseur, & le reste à des Gentilshommes Siciliens.

Le 11. Mai on fit à Naples l'ouverture de la nouvelle Foire établie par le Roi, & qui doit avoir duré vingt jours. L'affluence de monde y étoit extraordinaire, & le soir il y eut de belles illuminations. L. M. sont venuës la voir de *Portici*, sans cependant s'y beaucoup arrêter, puisqu'elles y retournerent dès le même jour. Mais non-obstant les mesures qu'on y a prises pour empêcher tout désordre, on sçait qu'il s'est déjà commis plusieurs meurtres à l'occasion de cette Foire.

On s'prend de *Bari* & de la *Pouille* qu'on y a senti le 24. Avril une violente secousse de tremblement de terre, qui néanmoins n'a causé aucun dommage

dommage fort considerable ; & que les maladies épidémiques recommençoient à se manifester parmi les bestiaux dans cette dernière Province.

VII. *Rome.* Ce fut le 4. Mai dans un Consistoire, que le Cardinal Cinsuegos se démit avec les formalités ordinaires de son Archevêché de *Montreal*, en faveur du Cardinal Aquaviva. Le Pape après avoir reçu cette résignation, fit dans le même Consistoire un discours fort pathétique concernant la présente guerre contre les Turcs, exhortant les Cardinaux à contribuer de leur part aux dépenses nécessaires. Le Saint Pere envoya ensuite Mr. Reali, son Maître des Cérémonies chez quelques-uns des Cardinaux, qui se conformerent aux pieux desirs de Sa Sainteté, les uns ayant donné mille, d'autres deux mille Scudis. Le Cardinal Aquaviva, a été, entr'autres, du nombre de ceux qui en donnerent deux mille. On doit continuer cette espece de collecte, afin d'envoyer ensuite le tout à Vienne. Le Pape a aussi accordé un Jubilé pour implorer la protection du Ciel sur les armées de l'Empereur contre l'ennemi commun, lequel a commencé le 3.

L'affaire concernant l'accommodement avec la Cour de Turin est suspendue depuis le retour du Courier dont on a fait mention ailleurs. * Cependant le Pape ayant accordé depuis peu au Roi de Sardaigne quelques points qui jusqu'ici lui avoient été refusés, on peut croire que les incidens qui retardent la conclusion de cet accommodement ne sont pas de nature à le faire rompre, qu'au contraire cette affaire sera bientôt terminée entièrement à la satisfaction réciproque.

Le Prince Royal de Pologne qui passera l'été à Rome, faisoit état au commencement de Mai de

* Voyez le dernier Journal, pag. 441.

partir dans le courant du même mois pour Florence, & de se rendre de là à Venise. Le reste des particularités qu'on a à donner de Rome, c'est que le Cardinal Aquaviva alla le 18. Mai avec grand train prendre possession de l'Eglise du St. Esprit, comme Protecteur du Royaume de Naples, de même que de celle de Notre Dame de Constantinople en qualité de Protecteur de Sicile: Que le Pere Leoni a été élu Général de l'Ordre de saint Augustin au Chapitre à Rimini: Et qu'on arme les Galeres du Pape à Civitta Vecchia pour les envoyer en course contre les Corsaires de Barbarie, sur ce que ces derniers paroissent de tems en tems sur les côtes: Et qu'un Bâtiment Turc en prit un Chrétien au commencement de Mai du côté de Civitta Vecchia. Les Galeres du Pape ont néanmoins réussi à reprendre ce Bâtiment avec huit Turcs, mais sans délivrer les Chrétiens prisonniers que les Infidèles avoient déjà enmenés.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. **S**I les conférences pour un Traité définitif avec l'Angleterre n'ont pas commencé au tems fixé par la Convention du Pardo, ce n'est pas que Mr. Keene, Ministre de cette Couronne, n'eut fait tout ce qui dépendoit de lui pour les entamer, ayant insisté plus d'une fois auprès du Marquis de Villarias, premier Secrétaire d'Etat, qu'on réglât promptement les difficultés qui paroissent en retarder la tenuë. Mais les réponses qu'on lui fit alors étans

Crise des affaires entre l'Espagne & l'Angleterre.

étrangère que la Compagnie Angloise du Sud payât au préalable les 68. mille livres sterling qu'elle doit au Roi, & qu'en même-tems l'on convint de quelques préliminaires par rapport aux prétentions de Sa Majesté en Amérique, afin que rien n'arrât l'heureux succès des conférences, on jugea nécessaire d'envoyer encore à Londres un Exprés à Don Thomas Giraldo, Ministre auprès de Sa Maj. Britannique: Mr. Keene en dépêcha également un afin d'apprendre dans les circonstances présentes les intentions de la Cour. Cependant le retour de ces Exprés n'a pas été attendu pour établir les premières conférences des Plénipotentiaires de part & d'autre: Elles commencerent six jours après le départ des Couriers, & continuënt, mais seulement sur quelques points préliminaires qu'on souhaite de regler avant d'en venir aux articles essentiels qui doivent faire la conclusion du Traité; articles auxquels vraisemblablement Mrs. les Plénipotentiaires ne toucheront qu'après de nouvelles instructions qu'il plaira à la Cour de Londres d'envoyer à Mr. Keene: Le plus difficile qui paroitra à regler, c'est bien sûrement la visite des Vaisseaux par les Garde-Côtes Espagnols dans les mers de l'Amérique, la Cour n'étant en aucune manière disposée à se désister de ses droits à cet égard. Les choses sont ainsi encore dans une grande perplexité. On parle d'un nouvel armement, quoique depuis peu l'on eut désarmé la plupart des Vaisseaux de guerre; que même les ordres sont déjà expédiés en conséquence dans les Ports du Royaume; & les Troupes se tiennent complètes. Mais ce qui peut bien être la cause qu'on a envie de se tenir de tous côtés dans une bonne posture, c'est l'ordre envoyé de Londres à l'Amiral Haddock de rester dans la Méditerranée avec l'Escadre Angloise qu'il commande;

mande; car cette Escadre croise actuellement entre *Port Mahon* & *Gibraltar*, & trouble assez le commerce de *Cádiz*: Qui sçait d'ailleurs si elle ne restera pas dans cette situation, peut-être, pour attaquer les Gallions à leur retour en Europe; car on n'ignore pas qu'ils sont partis de *Porto Bello*?

Le Commerce souffre en quelque maniere de l'Escadre Angloise; mais celui de toute l'Europe reçoit bien plus de préjudice de diverses banqueroutes faites à *Madrid* & à *Cádiz*; car on les fait monter jusqu'à vingt millions de Sevillenes.

II. On est toujours fort occupé à la Cour qui est encore à *Aranjuez*, à prendre de nouveaux arrangements pour mettre les Finances du Roi sur un meilleur pied que par le passé, & à augmenter par consequent les revenus de Sa Maj. Cette affaire occupe autant les Ministres que celle qui est à démêler avec la Couronne de la Grande Bretagne; Mais on veut qu'indépendamment de l'une & de l'autre il y ait une négociation importante sur le tapis qui pourra bien éclater plutôt qu'on ne le pense. On en tire l'augure des secretes & assidues conférences de l'Ambassadeur de France qui continuoient avec les deux Chefs du Ministère, & l'on se persuade de plus en plus que cette négociation a pour objet d'assurer aux Marchands François la permission de fournir aux Etablissements Espagnols en Amérique, les Negres que leur a fournis jusqu'à present la Compagnie Angloise du *Sud*, en vertu du Traité de l'*Assiento*. Il semble d'ailleurs que le tout soit le sujet qu'on n'a pas encore eu le tems d'accorder à Mr. *Wander Meer*, Ministre de la Republique d'Hollande, ce qu'il sollicite depuis long-tems & avec empressement; c'est une réponse à l'ample Mémoire que les Etats Généraux les

les Maîtres ont fait remettre au Roi par rapport aux affaires de l'Amérique.

III. Les préparatifs qu'on fait tant à *Aranjuez* qu'à *Madrid* pour le prochain Mariage de l'Infant Don Philippe avec Madame de France première, surpasseront en magnificence tout ce qu'on a vû se pratiquer en pareille occasion. Mais le tems de cette cérémonie n'est pas encore fixé.

La Fête de St. Philippe, dont le Roi & l'Infant portent le nom, a été célébrée cette année avec plus de magnificence que de coutume; les principaux Ministres se sont entr'autres distingués par de superbes festins, auxquels les Seigneurs & Dames de la Cour & les Ministres Etrangers ont été invités: le Comte de Bolza arrivé de Saxe en qualité d'Envoyé du Roi de Pologne, fut de celui que donna le Marquis de Villarias. Il avoit eu quelques jours auparavant sa première Audience publique du Roi, dans laquelle il presenta à Sa Majesté ses Lettres de créance.

IV. Le Comte Cogorani un des Majordômes du Roi, fut nommé au commencement de Mai pour aller à Coppenhague avec caractère d'Envoyé extraordinaire de Sa Maj. auprès du Roi de Danemarck. Le 11. on eut la nouvelle à la Cour que la Reine première Douairière d'Espagne arriva enfin la veille à *Guadalaxara*, où elle fut reçüe aux acclamations des Habitans qui avoient fait à cette occasion des feux de joye, des illuminations &c. Nous avons dit dans un de nos précédens Journaux que cette Princesse qui a fait un si long séjour à *Bayonne*, avoit choisi la Ville de *Guadalaxara* pour y finir ses jours.

V. *Portugal*. La Flotte Marchande partit le 27. Avril pour la *Baye de tous les Saints*, sous l'escorte du Vaisseau de guerre la *Nôtre Dame du Pôlar*, commandé

des Princes &c. Juillet 1739. 31

commandé par Don Joseph de Vasconcellos, Chevalier de l'Ordre de Malthe. Le Vaisseau de guerre la *Nôtre - Dame de Conception* mit le même jour à la voile pour *Goa*, sous les ordres du Capitaine Joseph Theodore de Cavalho. La Flotte de *Rio de Janeyro* arriva au contraire le 12. Mai dans le *Tage*, composée de deux Vaisseaux de guerre & de dix Navires Marchands. Sa cargaison est très-riche, consistant, entr'autres, en vingt millions de crusades, sans compter 4000. carats de Diamans. Neuf Vaisseaux étoient prêts alors à faire voile pour *Fernambuc* & pour le *Bresil*.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS - BAS, depuis le mois dernier.

I. **A**ngleterre. L'échange des Ratifications du Traité de Subside entre cette Cour & celle de Dannemarc, dont on a rapporté la substance ailleurs *, étant arrivé de Coppenhague, le Duc de Newcastle, Secrétaire d'Etat, présenta le 21. Mai à la Chambre Haute un Message signé de la main du Roi, par lequel Sa Majesté donne part aux Seigneurs qu'Elle a conclu avec le Roi de Dannemarc un Traité conforme à celui qui étoit expiré en 1737., & qu'Elle avoit ordonné de le remettre devant la Chambre pour avoir sa concurrence, afin de faire bons les engagements dans lesquels Elle étoit entrée. Le Lord Harrington ayant ensuite présenté une copie de ce Traité, il fut ordonné de le prendre en considération. Le Chancelier de l'Echiquier

* Voyez le dernier Journal, page 408.

quier fit dans la Chambre Basse ce que Messieurs de Newcastle & de Harrington avoient fait dans celle des Seigneurs.

Le lendemain le tout ayant été pris en considération, les Seigneurs résolurent de présenter au Roi l'Adresse que voici.

TRE'S-GRACIEUX SOUVERAIN,

Nous les très-humbles & très-fidèles Sujets de Vôtre Majesté les Seigneurs Spirituels & Temporels assemblés en Parlement, demandons la permission de lui exprimer les sentimens de reconnoissance dont nous sommes pénétrés des soins & de l'attention que Vôtre Majesté témoigne pour la paix & la prospérité de ces Royaumes, & pour conserver la tranquillité & l'équilibre de l'Europe.

Qu'il nous soit permis en même-tems de remercier très-humblement V. M. de ce qu'Elle a conclu un Traité d'Alliance défensive avec le Roi de Danemarck, & d'avoir ordonné de le remettre devant nous.

Nous l'assurons, à cet effet, de nôtre concurrence & soutien, afin qu'elle puisse faire bons les engagements dans lesquels Elle est entrée par ce Traité.

Nous supplions aussi V. M. de recevoir nos plus fortes assurances que nous contribuerons avec zèle & avec joye à la mettre en état de faire telle autre augmentation de ses Forces, soit par terre, soit par mer, qu'il deviendra indispensablement nécessaire, en conséquence des événemens qui pourroient arriver de la présente situation des affaires en Europe, & qui toucheroient de près l'honneur, l'intérêt & la sûreté de ces Royaumes; comme aussi à mettre V. M. en état de concerter de telles mesures que l'exigence des affaires le demandera.

Reponc

Reponse du Roi.

MY LORDS,

JE regarde cette Adresse comme une marque réelle de vôtre zèle & de vôtre affection pour ma Personne & mon Gouvernement. Vous pouvez être assurés que ce sera avec les égards les plus grands pour le véritable intérêt de mon Peuple que je ferai usage de la confiance que vous mettez en moi.

Les Communes après avoir délibéré le même jour sur la teneur du Traité, se forma en grand Comité, & prit les résolutions suivantes ; sçavoir : Qu'on accordera 70580. livres sterlings, 6. shellings, 6. deniers sur le compte de l'argent des levées & du Subside, payables au Roi de Dannemarck, conformément au Traité du 14. Mars 1739. : Que pour mettre Sa Majesté en état de faire telle autre augmentation de ses forces, soit par terre, soit par mer qui peut devenir absolument nécessaire pour l'exigence des circonstances, il sera accordé une somme qui n'excedera pas 500. mille livres sterlings : Que 68. mille livres étant la somme qu'on reconnoit dûë par la Grande-Bretagne à l'Espagne, & qu'on est convenu d'appliquer avec la somme de 95. mille livres qui doit être avancée par l'Espagne pour dédommager les Marchands Anglois des pertes qu'ils ont souffertes par les déprédations des Espagnols, ces sommes seront accordées au Roi pour les usages stipulés dans la Convention.

II. Le Traité avec le Dannemarck doit avoir été suivi d'une négociation pour unir par une double alliance les deux Couronnes, c'est du moins un bruit qui est répandu ; car on parle du mariage du Prince Royal de Dannemarck avec la Princesse fille cadette du Roi, & de celui du Duc de Cumberland avec la Princesse Louise de Dannemarck : Mais on ne peut rien avancer de positif à ce sujet, non

*Situation
des affaires
présentes.*

plus que sur ce qui se debite à la Cour qu'il y a sur le tapis un Traité d'Alliance avec la Russie. Cependant il est certain que le grand Négociateur Mr. Horace Walpole, rétabli depuis peu d'une fâcheuse maladie, se dispose à retourner à La Haye, pour y reprendre les fonctions de son Ambassade, & qu'il doit travailler à obtenir la concurrence des Etats Généraux dans le Traité conclu avec Sa Maj. Danoise, & d'autres Traités si l'on a résolu d'en former, afin d'avoir un appui au-dehors, au cas que ce qui est mis en œuvre pour affermir la paix, n'ait pas le succès qu'on pourroit s'en promettre; car il n'y a pas encore beaucoup de jour répandu sur les affaires. L'on prenoit au mois de Mai la baisse des fonds publics pour un mauvais signe; l'on a conçu depuis une espérance de voir le Roi Catholique accomplir son engagement en payant les 95. mille livres sterlings qui font l'un des articles de la Convention signée au *Pardo*; mais le tems fixé pour cela est venu sans aucune exécution. A présent l'on répand dans le public qu'il n'y a en ceci qu'un simple délai, & tous les mieux censés sont d'opinion que l'Espagne ne fera le paiement de la somme qu'après que la Compagnie du *Sud* se sera déterminée à faire celui de la sienne qui est de 68. mille livres sterlings. Voilà ce qu'on peut avancer des affaires embrouillées des deux Cours; on pourra, peut-être, en dire davantage après le retour de quelques Exprés qu'on a envoyés à Madrid avec des temperamens pour engager cette Cour à remplir tous les articles de la fameuse Convention, lesquels y ont été envoyés après qu'on eut reçu le Courier que Mr. Keene a dépêché à Londres après les Conférences qu'il a eues & qui ont précédé immédiatement l'ouverture de

de celles dont on a fait mention à l'article d'Espagne.

III. On a conçu, & peut-être conçoit-on encore de l'ombrage des Vaisseaux François équipés à Brest, dont quatre de 60. à 70. Canons vinent le 30. Mai jeter l'ancre derrière l'Isle de Wight. Ceux qui sont opposés aux Ministère ont voulu insinuer que la Flotte de France étoit destinée à transporter le fils du Chevalier de St. George en Irlande, où les Catholiques qui y sont le plus grand nombre, ne manqueroient pas de l'accueillir & de le mettre à leur tête, en se soulevant de toutes parts, à cause du mauvais traitement qu'ils reçoivent du présent Gouvernement. Il n'a pas fallu davantage que ce bruit pour faire assez d'impression, puisqu'à cette occasion l'on a publié depuis peu à Londres une liste détaillée qui fut faite des Familles Catholiques & Protestantes dans le Royaume d'Irlande en 1732. & 1733. par laquelle il paroît qu'il y avoit eu dans ces deux années un million quatre cents sept mille cent & quinze Catholiques, & seulement cinq cents vingt-sept mille quatre cents & septante Protestans.

*Ombrage
causé par la
Flotte de
France.*

Mais les Partisans du Ministère veulent se persuader que la Flotte de France n'a d'autre destination que celle de se rendre dans la mer Baltique afin d'en lever une Carte, ou de former des Pilotes, & faire connoître aux Suedois que la France peut leur être d'un plus grand secours que ne l'ont pensé ceux qui se sont opposés au renouvellement de l'Alliance avec cette Couronne. Cependant l'on n'est pas éloigné de prendre la résolution d'envoyer dans la mer Baltique une Escadre d'observation.

I V. On compte que le Parlement aura continué ses séances jusqu'au 18. Juin, afin d'attendre le retour des derniers Couriers qu'on a dépêchés en

Espagne. Après ce qu'on en a dit qui concerne les affaires avec le Danemarck & l'Espagne, il ne s'y est rien passé d'intéressant pour l'étranger, si ce n'est que les Communes ordonnerent le 14. Mai de porter un Bill pour autoriser le Roi à assigner au Duc de Cumberland & à sa postérité une annuité de 15000. livres sterlings, & une autre de 24000. pour les Princesses Amélie, Caroline, Marie & Louise. La résolution en fut prise après un message du Roi présenté le même jour à leur Chambre, dont voici la teneur.

GEORGE ROI.

SA Majesté n'ayant pas le pouvoir, selon les lois qui sont actuellement en force, de faire des provisions pour ses enfans puînés sur les revenus héréditaires de la Couronne, de la manière que les Rois ses Prédécesseurs avoient coutume de le faire, & désirant qu'il y ait des provisions suffisantes établies pour l'entretien & le maintien honorable de son cher & bien-aimé fils le Duc de Cumberland, & de ses chères & bien-aimées filles les quatre jeunes Princesses: Elle espere d'être autorisée par Acte du Parlement à accorder un revenu annuel de quinze mille liv. sterlings au Duc de Cumberland & à sa postérité, & un autre de 24. mille livres aux quatre Princesses, pour avoir lieu après sa mort, & Sa Maj. en recommande la considération à la Chambre.

Le 18. le Bill à ce sujet fut lû pour la première fois par les Seigneurs, les deux autres lectures en ayant été faites les jours suivans, le Bill passa, mais après quelques débats.

On ne parle plus depuis un tems de la réconciliation du Prince de Galles avec le Roi son pere.

V. La Reine Caroline, Vaissau de la Compagnie des Indes, arriva au commencement de Mai

aux Dunes venant de *Bencolen*, richement chargé. Les Lettres qu'il avoit à bord annoncent le naufrage du Vaisseau l'*Anglesea* allant à *Bombey*, & qui périt sur la côte de *Malabar*; que le Capitaine & l'Equipage avoient été sauvés, aussi-bien que l'argent de la Compagnie; mais que les Indiens de la Côte l'enleverent peu après. On estime à 50. mille livres sterlings la perte de ce Vaisseau, y ayant eu trente mille livres sterlings en argent à bord.

VI. Des avis du Comté de *Donnegal* en Irlande portent qu'on y a pris depuis peu une Balaine longue de près de 70. pieds. Il y a une pêche établie depuis un an sur la côte Septentrionale d'Irlande, où cette Balaine a été prise, & l'on va en établir une autre dans les mers Orientales de ce Royaume sur le *Ban des Nymphes* que Mr. Doyle a découvert, & dont il a déjà fait mesurer l'étendue & la largeur. On se promet de grands avantages de l'une & de l'autre. L'Amirauté a déjà approuvé ce projet, & a ordonné aux Capitaines des Vaisseaux Gardes-Côtes d'Irlande, d'accorder à Mr. Doyle les secours & la protection dont il aura besoin.

VII. *Hollande.* Les Etats ont été assemblés depuis ce que nous en avons dit dans nos derniers Mémoires; & se separerent le 22. Mai, sans néanmoins avoir réglé encore le Tarif de Commerce entre la France & la Republique, quoiqu'on assure qu'il ne soit plus question que de fixer un prix aux especes. Ils n'ont point fait non plus dans leur Assemblée la grande promotion d'Officiers Généraux que toutes les Provinces paroissent souhaiter, parce que des difficultés qui empêchoient qu'on y procédât, n'ont pu être levées. Celle de conférer au Prince d'Orange la Charge de Général de l'Infanterie, n'est pas la moindre, diverses Provinces ne pouvant s'y re-

tondre, tandis que d'autres prétendent qu'on ne peut la lui refuser plus long-tems. Mais ces points & d'autres d'une plus grande importance, puisqu'ils sont relatifs au système des affaires générales de l'Europe, doivent avoir été repris dans une Assemblée nouvelle indiquée au mois de Juin. On prétend que dans peu l'on verra des événemens remarquables, & l'on parle d'armer une Escadre de huit ou dix Vaisseaux de guerre, afin de n'être pas au dépourvû pendant que toute les Puissances de l'Europe se trouvent armées.

VIII. L'affaire de *Quillers* & de *Bergues* paroît de nouveau assoupie, du moins si elle continue d'être agitée, c'est avec un secret qui ne laisse point pénétrer si elle est à la veille d'être terminée, ainsi qu'on l'a annoncé dans notre dernier Journal, puisque le Marquis de Fenelon, Ambassadeur de France, a terminé les conférences particulières qu'il avoit eues avec Monsieur Luisius, Ministre du Roi de Prusse. Ces conférences, ont aussi eu pour objet, ainsi qu'on le prétend, l'accession de Sa Majesté Prussienne dans l'Alliance qui est sur le point d'être renouvelée entre la France & les Cantons Suisses, quant aux Comtés de *Neuchatel* & de *Valangin*.

IX. Il y avoit depuis long-tems une négociation entamée entre le Prince d'Orange & les Etats de Zeelande pour moyener un accommodement par rapport au Marquisat de *Terweer* & *Elissingue*; mais cette négociation est à présent entièrement rompue; le Prince rebuté de la voir reculer au lieu d'avancer, ayant ordonné au Baron de Burmannia son Négociateur dans cette affaire, de quitter prise & de retourner à *Leuwarden*; ce qu'il a fait après avoir déclaré aux Zeelandois que S. A. S. ne fera plus aucunes propositions à ce sujet, & n'en écouterá plus,

des Princes &c. Juillet 1739. 39

plus, se contentant pour le present de se réserver son droit dans toute son étendue sur le Marquisat, en question dans le dessein de le faire valoir, lorsque l'occasion s'en présentera.

X. *Pays-Bas.* Les conférences de l'un & de l'autre des Congrès qui se tiennent à *Anvers* & à *Lille* ont recommencé depuis ce qu'on en a dit le mois dernier ; mais on nous assure qu'elles sont de nouveau dans une interruption, de sorte qu'on ne peut encore prévoir quand, ni comment ces conférences se termineront. Il y en eut une extraordinaire vers le milieu de Mai à Bruxelles qui se tint au Palais en présence de la Sérénissime Archiduchesse. Le Comte de Harrach, le Duc d'Artemberg, & plusieurs Ministres du Gouvernement y assistèrent ; on dit que quelques Doüanes du Duché de Luxembourg en ont fait l'objet : Quoiqu'il en soit, on a dépêché un Exprés à la Cour Impériale avec le résultat de cette conférence.

XI. Mr. le Chevalier de Steenhout, Conseiller du Conseil privé de l'Empereur dans les Provinces des Pays-Bas, fut enfin déclaré le 13. Mai Chef & Président de ce Conseil : En même tems Mr. le Baron de Poedetlet le fut en qualité de Président du Grand Conseil de Malines ; Dignités auxquelles ces Seigneurs avoient été proposés il y a quelque tems. S. A. Ser. qui les en a revêtus, fait bien connoître par son choix qu'elle sçait également distinguer & récompenser le vrai mérite.

Il vaque actuellement la Présidence du Conseil Provincial de *Flandres* qui réside à Gand, la Charge de Grand Forêtier de *Brabant*, & celle de Chancelier de cette dernière Province qui est d'importance : Le bruit court qu'elle pourra bien être remplie par le Comte de Königsegg. Erps. Conseiller d'Etat de l'Empereur à Vienne.



Les avis de la frontière portent tous que les Inspecteurs de France après avoir achevé la revûe de leurs Troupes, étoient allés visiter les Fortifications des Places frontieres, pour les faire repater & augmenter: Et que les François continuoient à travailler à force au canal de *Gravelines*.

Dépuis ce que nous avons rapporté dans nôtre dernier Journal du tumulte arrivé à Liege, on y jouït d'une parfaite tranquillité, parce qu'on y observe à la rigueur les Ordonnances que l'Evêque & Prince a fait publier à cette occasion, & dont nous avons donné la substance.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE, en SUISSE, & en LORRAINE, depuis le mois dernier.

I. **A** Present que les affaires générales de l'Europe sont réglées au gré de la Cour, elle parôit s'appliquer uniquement aux moyens de mettre la Marine en bon état, afin d'avoir en cas de besoin une Flotte considerable en mer. Celle qu'elle a fait équiper à *Brest* a mis depuis peu à la voile, sous les ordres du Marquis d'Antin, Vice-Amiral, après avoir été renforcée de trois Vaisseaux & de quelques Gallottes à Bombes. On la dit destinée pour la mer Baltique. Mais on a peine de croire qu'elle n'ait d'autre objet que de lever une Carte de cette mer, ou de former des Pilotes, ainsi qu'on l'a dit. Peut-être pourra-t-on apprendre bientôt, ou mieux penetrer qu'à present la juste destination de cette Escadre, dont quelques Puissances prennent tant d'ombrage.

II. Au commencement de Mai un grand nombre de Barques ou Bateaux arriverent en plusieurs Ports de Bretagne venans d'Angleterre chargés de farine que l'on distribuë par ordre de la Cour aux nécessiteux, y ayant grande disette de grains en divers endroits du Royaume. Le Roi comme pere de ses Sujets pouvoit de la sorte à leurs besoins, & empêcher en même-tems par des mesures convenables que la rareté du Bled ne serve de prétexte à l'avarice pour en faire hausser le prix. Cela joint à la belle aparence qu'ont les Biens de la terre, le prix du pain a commencé à diminuer de tous côtés. Mr. le Duc d'Orleans continuë à se distinguer d'une maniere extraordinaire dans cette occasion, en faisant distribuer aux pauvres de diverses Provinces des sommes immenses qu'il n'hésite point d'emprunter sur ses revenus.

*Moyens de
subvenir
aux besoins
des pauvres.*

III. L'Université de Paris s'assembla le 11. Mai extraordinairement aux Mathurins, en vertu d'un Mandement de Mr. l'Abbé Prince de Rohan de Vantadour, élevé le 21. Mars dernier à la Dignité de Recteur. L'Assemblée étoit composée de quatre cens cinquante tant Docteurs, que Licenciés, Bacheliers & Professeurs en Théologie. On y délibéra sur l'appel interjetté en 1718. de la Constitution *Unigenitus Dei Filius* que Mr. le Recteur proposa de revoquer par un fort beau discours qu'il prononça. La proposition fut ensuite agréée, l'appel revoqué d'un consentement presqu'unanime, & enfin la Bulle reçue purement & simplement comme loi de l'Eglise. Mais cet Acte solennel ne s'est point fait sans protestations de quelques Anticonstitutionnaires qui veulent persister dans l'opiniâtreté de leur sentiment.

*Acceptation de la
Bulle Unigenitus par
l'Université de Paris.*

IV. Le 17. Fête de la Pentecôte, les Chevaliers, Commandeurs & Officiers des Ordres du Roi s'é-

tans rendus vers les dix heures du matin dans le Cabinet de Sa Maj. le Roi tint un Chapitre dans lequel le Maréchal de Puisegur, le Marquis d'Avarey, le Marquis de Guerchi, le Marquis de Savines, le Comte de la Luzerne, le Comte de Cambis, le Marquis de Fenelon, le Marquis de Mirepoix, & le Marquis d'Auxi, qui avoient été proposés le 2. de Fevrier dernier pour être Chevaliers, furent admis, après que l'Abbé de Pomponne, Chancelier des Ordres du Roi, eut rapporté qu'ils avoient satisfait à ce qui est prescrit par les Statuts. Dans ce Chapitre le Marquis de la Mina, Ambassadeur d'Espagne, fut nommé Chevalier, & le Roi accorda au Marquis de Fenelon, son Ambassadeur en Hollande, & au Marquis de Mirepoix son Ambassadeur auprès de l'Empereur, la permission de porter la Croix & le Cordon de l'Ordre du Saint Esprit jusqu'à ce qu'ils aient prêté serment & reçu le Collier des mains de Sa Maj. Le Chapitre étant fini, le Maréchal de Puisegur, les Marquis d'Avarey, de Guerchi, de Savines & d'Auxi, & les Comtes de la Luzerne & de Cambis qui s'étoient rendus dans l'appartement du Roi en habits de Novices, furent introduits par le Marquis de Breteuil, Prévôt & Maître des Cérémonies des Ordres du Roi, dans le Cabinet de S. M., & y furent reçus Chevaliers de l'Ordre de Saint Michel. Le Roi en manteau, le Collier de l'Ordre pardessus, ainsi que celui de la Toison d'or, sortit ensuite de son appartement pour aller à la Chapelle, précédé de tous les Princes du Sang, & des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre, les Novices marchans entre les Chevaliers & les Officiers; le Cardinal de Polignac & le Cardinal d'Auvergne étoient derrière Sa Maj. Après la grande Messe le Roi monta à son Trône auprès de l'Autel, où il reçut les nouveaux

des Princes, &c. Juillet 1739. 43

nouveaux Chevaliers avec les cérémonies ordinaires.

V. Le Marquis de la Mina ayant reçu le 21. par un Exprés de Madrid la Ratification de S. M. Cath. au Traité définitif conclu à Vienne, rien ne paroiffoit plus devoir retarder la publication de la Paix pour laquelle tous les préparatifs étoient achevés depuis plusieurs semaines, auffi cette cérémonie eut-elle lieu le premier de Juin en suite d'une Ordonnance du Roi qu'on rapportera, mais il convient de donner auparavant la traduction de l'Acte d'Accession du Roi d'Espagne que voici.

Au Nom de la Très-Sainte & Individuë
Trinité le Pere, le Fils, & le St.
Esprit. Amen.

SA Sacrée Majesté Imperiale & sa Sacrée & Royale Majesté Très-Chrétienne animées d'un désir sincere d'affermir la Paix & la tranquillité publique sur le pied qu'elle a été établie par les Articles préliminaires signés à Vienne le 3. Octobre 1735. & adhérans à ces Articles, Elles ont conclu le 18. Novembre 1738. un Traité solennel de Paix dont voici la teneur.

Acte d'Accession du Roi d'Espagne au Traité de Vienne.

Ce Traité avec l'Article séparé est ici inséré.

Et comme sa Sacrée & Royale Majesté Catholique a été très-amiablement invitée par lesdits Hauts Contractans de vouloir accéder à ce Traité de Paix, Elle a bien voulu donner une nouvelle preuve de son penchant & de son désir sincere, non seulement de continuer une véritable amitié & une bonne harmonie avec L. M. Imp. & T. C. mais aussi de concourir à la conservation & à l'affermissement de la Paix & de la Tranquillité publique, de la manière & aux conditions qui seront ci-après expliquées; Sa susdite Sacrée & Royale Majesté Catholique a nommé pour
cet

cet effet le très-illustre & très-excellent Seigneur Jacques-Michel de Guzman Spinola &c. Marquis de la Mina, Comte de Pezuela; de las Torres &c. Seigneur de Santarem &c. Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, Lieutenant Général de ses Armées, & son Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire auprès du Roi Très-Chrétien, & lui a donné le plein-pouvoir de convenir de cette Accession: Et pour le même effet a été nommé de la part de Sa Sacrée Majesté Imperiale le très-illustre & très-excellent Seigneur Joseph-Venceslas, Prince de Lichtenstein, de Nicolsbourg, Duc d'Oppari & de Carnovie en Silesie, Comte de Ritterberg, Conseiller actuel & intime, Chambellan, Général de Cavalerie, & Ambassadeur de Sa Sacrée Majesté Imperiale auprès du Roi Très-Chrétien: Et de la part de Sa Sacrée Majesté T. C. le très-illustre & très-excellent Seigneur Jean-Jacques Amelot, Secrétaire d'Etat de sadite Majesté Très-Chrétienne & l'un des Ministres du Royaume de France; lesquels ayans été pareillement munis de pleins-pouvoirs, sont convenus, après plusieurs conférences, de ce qui suit.

Que Sa Sacrée Majesté Catholique accedera, comme le Seigneur Plénipotentiaire a demandé d'accéder en son nom & accède actuellement, au moyen du present Instrument au Traité de Vienne, autant qu'il est purement & simplement conforme aux Instrumens signés par Sa Maj. Catholique, ou en son nom, dès le tems que les hostilités de la dernière guerre ont cessé; le tout, selon la lettre & la forme de ces Instrumens, lesquels sont les suivans.

Ils sont ici inserés.

En même-tems il a été déclaré expressément que le present Instrument de l'Accession de Sa Royale Majesté Catholique au Traité mentionné, ne doit être uniquement entendu que par rapport aux choses

que

des Princes &c. Juillet 1739. 45

qui concernent & regardent purement & simplement la teneur des instrumens ci-dessus mentionnés comme elles y sont exprimées mot à mot exclusivement à toute autre chose : Et Sa Royale Majesté Catholique s'oblige envers L. M. Imp. & T. C. à tout ce qui est contenu dans les Instrumens ci-dessus inserés, & cela de la même maniere que si elle eût contracté dès le commencement avec leurs susdites Majestés.

De même L. M. Imp. & T. C. en déclarant que leur intention est la même que celle qui se trouve ci-dessus exprimée, ont accepté & acceptent presentement l'Accession du Roi Catholique ; & les Seigneurs Ministres Plénipotentiaires déclarent au nom & de la part de L. M. Imp. & T. C. qu'elles s'obligent à tout ce qui est exprimé dans les Instrumens ci-dessus inserés, & cela de la même maniere que si elles eussent contracté dès le commencement avec Sa Maj. Cath.

Le present Traité d'Accession sera aprouvé & ratifié dans l'espace de six semaines, à compter de ce jour, ou plutôt si faire se peut, de la part de Sa Sacrée & Royale Majesté Catholique, & l'échange des Ratifications se fera à Versailles.

Nous, Ministres Plénipotentiaires de Leurs Majestés Imperiale, Très-Chrétienne, & Catholique &c. avons signés le present Traité d'Accession, & y avons apposé le sceau de nos Armes. Fait à Versailles le 21. Avril 1739.

JOSEPH, PRINCE DE LICHTENSTEIN.
AMELOT. DE LA MINA.

Le Traité de Paix conclu à Vienne, ou du moins la substance de tout ce Traité, sera inseré dans nos Mémoires du mois prochain.

VI. L'Ordonnance du Roi pour la publication de la Paix qui a suivi l'Acte d'Accession qu'on vient de rapporter, est conçue, en ces termes :

DE

Ordonnan-
ce pour la
publication
de la Paix.

D E P A R L E R O I .

ON fait à sçavoir à tous qu'une bonne, ferme, stable & solide Paix, avec une Reconciliation entiere & sincere, a été faite & accordée entre très-haut, très-excellent & très-puissant Prince LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, nôtre Souverain Seigneur; Et très-haut, très-excellent & très-puissant Prince CHARLES, Empereur, & les Seigneurs Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, leurs Vassaux, Sujets & Serviteurs en tous leurs Royumes, Pays, Terres & Seigneuries de leur obéissance: Que ladite Paix est générale entr'eux & leursdits Vassaux & Sujets, & qu'au moyen d'icelle il leur est permis d'aller, venir, retourner, & séjourner en tous les lieux desdits Royaumes, Etats & Pays, négocier & faire commerce de marchandises, entretenir correspondance, & avoir communication les uns avec les autres, & ce en toute liberté, franchise & sureté, tant par Terre que par Mer & sur les Rivieres & autres Eaux, & tout ainsi qu'il a été, ou dû être fait en tems de bonne, sincere & amiable Paix telle que celle qu'il a plu à la Divine Bonté de donner par audit Seigneur Roi & ausdits Seigneurs Empereur, Electeurs, Princes & Etats de l'Empire & à leurs Peuples & Sujets; & pour les y maintenir, il est très-expressément défendu à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'entreprendre, attenter ou innover aucune chose au contraire, ni au préjudice d'icelle, sur peine d'être punis severement comme infracteurs de Paix & perturbateurs du repos public. Et afin que personne ne puisse en prétendre cause d'ignorance, la presente sera lue, publiée & affichée où besoin sera. Fait à Versailles le 28. Mai 1739. Signé LOUIS.
&c.

des Princes &c. Juillet 1739. 47

Le même jour le Roi écrit la Lettre suivante à l'Archevêque de Paris pour faire chanter le *Te Deum*.

M O N C O U S I N.

LES succès qu'il a plu à Dieu d'accorder à mes Armes & à celles de mes Alliés dans la dernière Guerre, m'ont donné les moyens de la terminer plus promptement que je ne l'aurois esperé. J'ai conclu avec l'Empereur un Traité définitif, qui a été signé le 18. Novembre de l'année dernière; & le consentement de toutes les Puissances qui avoient eu part à la Guerre, me met en état d'annoncer aujourd'hui à mes Sujets le parfait établissement de la Paix: Il ne me reste plus qu'à rendre grâces à Dieu d'avoir manifesté sa bonté & sa miséricorde, par le concours unanime de tant de Princes à perpetuer le repos & la tranquillité de l'Europe: Et je vous écris cette Lettre pour vous faire sçavoir que je désire que vous fassiez chanter le *Te Deum* dans l'Eglise Metropolitaine de ma bonne Ville de Paris, & autres de votre Diocèse, avec les Solemnités accoutumées en pareil cas, au jour & à l'heure que le Grand Maître, ou le Maître des Cérémonies vous dira de ma part. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Versailles le 28. Mai 1739. Signé, LOUIS &c.

Conformément à cette Lettre du Roi, Monseigneur l'Archevêque donna un Mandement qui mérite de trouver aussi place dans ces Mémoires. En voici la teneur.

CHARLES-GASPAR-GUILLAUME de Vintimilles des Comtes de Marseille du Luc, par la miséricorde Divine, & par la grace du St. Siege Apostolique, Archevêque de Paris, Duc de St. Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du St. Esprit &c.
Aux

Aux Archiprêtres de Sainte Marie Magdelaine, & de St. Severin, & aux Doyens Ruraux de nôtre Diocèse, Salut & Bénédiction.

L'ouvrage de la Paix, mes très-chers Freres, est heureusement consommé. Le Roi plus jaloux de meriter le nom de Pere de ses Sujets, que le titre ambitieux de Conquerant, a préféré nôtre soulagement & nôtre repos à tout ce que lui promettoient l'ardeur de ses Troupes & les premiers succès de ses Armes. Dans le tems même qu'il paroissoit le plus occupé du dessein de soutenir la Guerre avec vigueur, sa modération & son amour pour les peuples, le dispoient à écouter les propositions qu'on pourroit lui faire pour éteindre un feu qui menaçoit l'Europe entiere d'un embrasement général.

C'est en suivant les dispositions de cet Auguste Monarque, & en se conformant à ses volontés, qu'un Ministre dont la droiture a inspiré aux Etrangers la même confiance que son zèle & ses services lui ont meritée de son Souverain, a d'abord ménagé une suspension d'Armes qui nous a fait goûter par avance les fruits de la Paix. Il a ensuite consacré ses soins & ses veilles à la conclusion d'un Traité, qui, par les avantages qu'il procure à un Roi dont les intérêts doivent vous être chers, a mis ce Prince en état de ceder sans regret un Trône où ses Vertus & les Suffrages d'une Nation libre l'avoient placé. Mais quelque part qu'ayent les hommes à cet événement, il ne nous est pas permis d'y méconnoître l'ouvrage de celui qui tient en sa main les cœurs des Rois, & qui les fait servir à son gré aux desseins de misericorde ou de justice qu'il forme sur leurs Sujets: C'est le Seigneur qui fait la Paix & qui crée la Guerre avec toutes les calamités qui l'accompagnent: Fuge équitable & severe, il emploie celle-ci comme l'un des plus redoutables fleaux

des Princes &c. Juillet 1739. 49

de sa colere pour punir nos crimes : Pere tendre & compatissant, nôtre repentir le desarme, & lui fait suspendre le châtiment que nôtre ingratitude & nôtre revolte avoient merité.

Remercions ce Dieu de la Paix du don précieux qui fait le sujet de nôtre joye, & signalons nôtre reconnoissance par de solemmelles actions de graces. Animés par le succès de nos premiers vœux, conjurons-le d'affermir ce qu'il a operé en nôtre faveur, en rendant éternelle l'amitié des Princes qui concourent aujourd'hui à la tranquillité de l'Europe, & dont l'union fait tout à la fois leur propre sureté & le bonheur des peuples soumis à leur Puissance.

A CES CAUSES. &c.

Ce sont-là des pièces dont le sujet est de trop d'importance pour ne les point avoir rapportées en leur entier. Nous ne passons que l'Ordonnance de Police qui enjoignoit aux Habitans de la Ville de Paris de fermer leurs Boutiques le 2. de Juin, & d'allumer les feux le soir du même jour au devant de leurs maisons, en réjouissance de la publication de la Paix, qui se fit la veille. Les Canons de la Bastille, de la Ville & des Invalides ont commencé dès les trois heures du matin à annoncer cette cérémonie. Les Hérauts d'Armes se sont rendus à sept heures à l'Hôtel de Ville, & de là au Carrusel en face du Palais des Thuilleries, où ils ont fait la premiere publication: Ils en ont fait autant entreize places de la Ville de Paris. Le 2. on chanta le *Te Deum* dans l'Eglise Métropolitaine, auquel l'Archevêque officia pontificalement: Le Chancelier de France, à la tête du Conseil, y assista, de même que le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, l'Université & le Corps de Ville. Le soir on tira le feu d'artifice qu'on avoit préparé

à la Place de Greve, & qui avoit été très-bien exécuté. L'Hôtel de Ville étoit magnifiquement illuminé, tant en dedans qu'en dehors, par une infinité de lampions, & devant les Maisons de tous les Habitans il y avoit des illuminations & des feux de joye. La même chose s'est pratiquée successivement dans toutes les principales Villes du Royaume, ensuite de l'Ordonnance du Roi que S. Maj. avoit envoyée aux Princes du Sang afin qu'ils fissent publier la Paix dans leurs Gouvernemens. A l'égard des Provinces qui n'ont point de Prince du Sang pour Gouverneur, l'Ordonnance pour le même sujet a été envoyée aux Intendants.

Le 3. au matin le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, la Cour des Monnoyes & le Corps de Ville qui s'étoient rendus à Versailles, eurent audience du Roi qu'ils complimenterent sur la Paix. Le Grand Conseil, l'Université & l'Académie Françoisé s'acquitterent l'après-midi du même devoir: Ils furent tous présentés par le Comte de Maurepas, Ministre & Secrétaire d'Etat, & conduits par le Marquis de Brezé, Grand Maître des Cérémonies, & par Mr. Desgranges Maître des Cérémonies.

Mr. le Prince de Lichtenstein se préparoit alors à donner dans son Hôtel une fête magnifique à l'occasion de la Paix. Elle eut lieu le 7. & fut des plus brillante: L'illumination formoit le plus beau coup d'œil; elle composoit un ordre d'Architecture construit devant la Terrasse de son Jardin, & étoit en face du Louvre, d'où l'on distinguoit le portique de chaque côté. On y voyoit au milieu une arcade plus grande que les autres, sur laquelle étoit un Aigle déployé, ayant sur la tête une Couronne Impériale: Il y avoit deux fontaines de vin qui couloient pour le peuple &c. On passera sur le recit des

autres

autres fêtes qui ont été données, & sur les préparatifs de celles qui se donneront pour le Mariage de Madame premiere, pour rapporter ce qui se presente encore de cet article.

VI. La Comtesse de Muy, Sous - Gouvernante des Enfans de France, est nommée par le Roi pour accompagner Madame premiere dans son voyage d'Espagne. Sa Majesté, qui a déjà reçu les complimens du Parlement de Paris sur ce Mariage, a donné aussi à Madame Henriette deux Dames de compagnie, qui sont la Comtesse d'Andelot & la Marquise de l'Hôpital.

L'Evêché de Frejus vient d'être conféré à l'Abbé de Belley, Grand Vicaire de l'Archevêché de Tours.

VII. On a congédié sur la fin de Mai à Toulon les Bâtimens destinés à faire le quatrième transport des Troupes du Roi dans l'Isle de Corse. On a au contraire équipé à Marseille deux Galeres & quatre Galliottes destinées à aller croiser sur les côtes de cette Isle, pour empêcher que les Soulevés ne reçoivent les nouveaux secours qui leur sont promis par le Baron de Droft, Neveu du Seigneur Théodore. On y a aussi transporté de Toulon trois Gentilshommes Corfes qui avoient été donnés pour ôtages par les Mécontents. Mais, quoiqu'on les eut mis dans le Fort St. Nicolas pour y rester jusqu'à nouvel ordre, & qu'il ne leur soit pas permis d'en sortir, ils ont néanmoins la liberté d'y recevoir tous ceux qui vont leur rendre visite, & sont traités avec politesse.

VIII. Le *Comte de Toulouse*, Vaisseau de la Compagnie des Indes, arriva le 22. Mai au Port de l'Orient, venant de Bengale avec une très-riche cargaison, consistant, entr'autres, en diverses sortes d'étoffes précieuses de Soye, & autres. La Compagnie, dont le commerce devient tous les jours plus

florissant, attendoit alors dans le mois suivant & celui de Juillet, les autres Vaisseaux de *Pondichery*, *Mahé*, *Bengale*, la *Chine*, & l'*Isle de Bourbon*.

S U I S S E. L O R R A I N E.

I. *Usse*. Il est certain que tous les Cantons ont approuvé le Plan du Renouveauement de l'Alliance avec la Couronne de France dressé par les Cantons Evangeliques, & qu'il a été communiqué à l'Ambassadeur de S. M. T. C. à *Soleure* qui l'a envoyé à sa Cour; mais comme ce Plan ne lui a point paru acceptable dans tous les points, on croit que ce Ministre se rendra incessamment à Paris, afin de recevoir à ce sujet de nouvelles instructions.

II. Le 14. Mai S. A. R. Madame la Duchesse Douairiere de Lorraine arriva à *Schaffouse* à cinq heures après midi, avec la Sérénissime Princesse Charlotte sa fille, & un nombreux cortège de Seigneurs & Dames de sa Cour. Le lendemain elle en partit pour continuer sa route vers *Stockach*. Le 16. le Grand Duc de Toscane & le Sérénissime Prince Charles son frere arriverent à *Altorff*, & en partirent le même jour avec une petite suite pour aller à la rencontre de la Duchesse Douairiere de Lorraine leur Mere, & de la Sérénissime Princesse Charlotte, Abbessé de Remiremont, qu'ils trouverent à trois lieues de cette Ville, où se fit la premiere entrevûe: Elle fut des plus tendre. L. A. R. & Ser. vinrent ensuite coucher à *Altorff*, & le 17. de grand matin elles partirent pour l'Abbaye de *Kempten*, d'où elles ont continué leur voyage pour *Inspruck*, afin d'y joindre la Grande Duchesse, qui, à cause d'une legere indisposition n'avoit pû suivre le Grand Duc en *Suabe*. On ne mettra pas ici dans un détail ce qui s'est passé pendant le séjour que L. A. R. & Ser. firent ensemble à *Stockach* & à *Inspruck*, d'où la Duchesse Douairiere retourna le 30. à *Schaffouse*

conti.

des Princes &c. Juillet 1739. 53

continuant sa route vers la résidence ordinaire de Commerci. On passera également sous silence le récit des magnifiques presens faits de part & d'autre à tous ceux & celles des suites de ces Augustes Personnes, & sur leur route ayans été assez dignes de leurs grands cœurs & de leurs liberalités pour dire,

Par tout où vous passez, vous repandez des graces,

Les cœurs de tous les peuples accompagnent vos traces.

Mais comme Son Alt. Roy. Madame est chérie de ses Sujets au-de-là de toute expression, on donnera ici un discours que le Sçavant Curé de Commerci fit le 9. Juin dans sa Paroisse en présence de cette Princesse qui s'y étoit renduë avec la Princesse Charlotte pour assister au *Te Deum* qu'on y chanta en actions de graces de ce que S. A. R. étoit revenuë la veille en parfaite santé dans la Principauté. Voici ce Discours.

Comme les grandes joyes se font mieux sentir qu'elles ne s'expriment, je n'essayerai pas de faire connoître à V. A. R. toute l'étenduë & tous les transports de celle que son heureux séjour parmi nous a répanduë dans ma Paroisse.

Si nôtre satisfaction pouvoit être comparée à quelque chose, ce ne seroit qu'à la douleur & à la profonde tristesse que son départ nous avoit causé. Nous avons crain, Madame, & nous avons même osé l'avoïer, non par un esprit de défiance, vous aviez daigné nous rassurer; mais par un sincere retour sur nous-mêmes, nous craignons que plus sensibles à nôtre bonheur present, plus occupés à joïir de l'avantage de vous posseder, qu'attentifs à en marquer à Dieu nôtre reconnoissance, cette infidélité n'eût, peut être, allumé sa colere contre nous, & forcé sa justice à nous priver d'un bien dont nous n'étions pas dignes.

*Discours
au sujet du
retour de S.
A. R. Ma-
dame à
Commerci.*

Les bons Princes sont le present le plus précieux que le Ciel puisse faire aux hommes dans sa miséricorde ; & le châiment le plus redoutable dont il puisse les punir, c'est de leur ôter ces Princes selon son cœur : Ces Princes qui comme les nôtres se croient nés pour les peuples, toujours préparés au bien, toujours charmés d'en faire, qui n'usent de leur grandeur & de leur pouvoir que pour obliger ; ces Princes, en un mot, qui se regardans ici bas comme les images de la Divinité, mettent tout leur plaisir & leur application à faire des heureux.

Voilà, Madame, le sujet de nos craintes & de ces mortelles frayeurs que vôtre presence vient enfin de dissiper.

Graces immortelles vous soient rendues, ô mon Dieu ! Vous avez exaucé nos vœux, & vous nous écoulez toujours quand nous vous prions pour l'Auguste Princesse à qui vous nous avez soumis. Non-seulement vous l'avez rendue à nos desirs, mais, ce qu'on aura peine à croire & ce que nous regarderons toujours comme un miracle de vôtre bonté, vous nous l'avez rendue dans une parfaite santé.

Certes il falloit la plus tendre de toutes les meres pour entreprendre un voyage aussi pénible que celui qu'elle vient de faire, dans la seule vûë d'embrasser son Auguste Famille. Il falloit la meilleure de toutes les Souveraines pour s'en separer ensuite, & venir terminer nos allarmes.

C'est, Madame, de ce double triomphe que nous prenons la liberté de vous feliciter aujourd'hui, & c'est, Messieurs, pour en rendre à Dieu de solempnelles actions de graces que nous sommes assemblés ici par ses ordres.

A Son Altesse Sérénissime.

Une chose sembloit manquer à la gloire de vôtre Auguste Maison. La noblesse de son origine est connue
de

des Princes &c. Juillet 1739. 55

de tout le monde. Personne n'ignore ses illustres Alliances, & le bruit de ses exploits a passé jusques aux extrémités de la terre; mais il falloit en vous montrant, apprendre aux étrangers, que si rien n'égale la sagesse & la valeur de nos Princes, rien aussi n'est comparable aux grâces & aux charmes de nos Princesses.

Ce Discours a été bien goûté à cause des circonstances; car le bruit s'étoit répandu que S. A. Royale Madame pourroit bien se rendre à Florence avec la Sérénissime Princesse Charlotte, afin d'y prendre les rennes de la Régence du Grand Duché de Toscane.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & PAYS DU NORD, depuis le mois dernier.

I. **M**onsieur de Chavigni, Ministre de France à Coppenhague, demanda le 30. Mai dans une Audience qu'il eût du Roi de Dannemarck, le passage libre par le *Sund* pour une Escadre qui devoit y venir incessamment pour se rendre dans la Mer Baltique, afin d'exercer la Marine Françoisé, & faire connoître aux Officiers les côtes de ces Mers. Cette nouvelle annoncée auparavant par toutes les nouvelles étrangères, a donné lieu à bien des raisonnemens. On n'a pas fait moins de réflexions en *Suede* que par tout ailleurs à ce sujet; car après une semblable déclaration faite par le Comte de St. Severin, Ambassadeur de France auprès de Sa Maj. Suedoise, on envoya ordre de la Cour de *Stockholm* à *Gottenbourg* de recevoir l'Escadre Françoisé, au cas qu'elle y vint mouïller, & de

de lui procurer tout ce dont elle pourroit avoir besoin. On a envoyé de pareils ordres dans les autres Ports de Suede. Mais, comme on l'a déjà dit, le tems nous apprendra si l'Escadre Françoisé qui doit arriver dans la mer Baltique n'a point d'autre destination que celle d'en visiter les côtes en exerçant les Matelots. Quoiqu'il en soit, dix Vaisseaux de guerre Suedois qu'on a équipés à *Carlskron*, six Fregates équipées à *Stockholm* & à *Malmö*, & quatre autres sorties du Port de *Gotzenbourg*, ont eu ordre de se rendre également dans la mer Baltique. On fait aussi de tems en tems défilier des Troupes vers la *Finlande*: On remet sur un pied complet les Régimens qui sont en Garnison dans la Pommeranie Suedoise, & l'on continue les nouvelles levées pour en former deux nouveaux Régimens; on compte ainsi de remettre les forces de terre & de mer dans l'état qu'elles étoient sous le Regne de Charles XII.

La Diète des Etats du Royaume de Suede dont nous annonçâmes le mois passé la séparation, a résolu de se rassembler au mois d'Octobre de l'année 1742. Mr. Rudenschild qui a été un des Membres du Comité Secret de cette Diète qui s'est également séparée, est allé à la Cour de Berlin en qualité de Ministre de S. M. Suedoise.

On a eu avis de *Norvegue* qu'au commencement de Mai dix-huit Vaisseaux Hollandois ont eu le malheur de faire naufrage, ou déchoüer sur les côtes de ce Royaume.

II. *Pologne*. Les maladies contagieuses & épidémiques qui ont regné cet hiver en quelques endroits du Royaume, particulièrement dans la *Podolie* & vers les frontieres de *Turquie*, y ont à present entièrement cessé. La Garnison de *Caminnic* qui en étoit sortie à cause de la contagion, y

est

est rentrée, & le Grand Général de la Couronne l'a renforcée de quelques Bataillons. Ce Général se donne beaucoup de mouvemens pour veiller à la sûreté des frontières, & prévenir autant qu'il sera possible, les courses qu'on pourroit entreprendre sur le territoire du Royaume, particulièrement de la part des Tartares; il y assemble pour cet effet les Troupes de la République; & tous les Officiers & Subalternes se rendent à leurs Drapeaux & Régimens, en vertu d'une Ordonnance circulaire qui le leur enjoint, sous peine d'être punis selon toute la rigueur des Ordonnances Militaires. A la requiſition, on a remis au Résident du Roi à *Bender* les Polonois qui ont été menés en esclavage dans la course des Tartares dont on a fait mention, & ils sont revenus dans leur *Vaïvodie* conduits par l'Administrateur de *Czeryn* qui étoit allé les recevoir.

III. Les *Haymadakis* ont commencé à reparoitre en divers Districts de l'*Ukraine*, mais en petit nombre. On n'a encore d'autres nouvelles des Armées Russiennes, si ce n'est que celle commandée par le Général *Munnich* s'est assemblée le long du *Dnieper*, qu'elle étoit prête à passer au moyen de divers ponts qui ont été construits, pour s'avancer vers le *Bog*, mais que selon toute apparence, elle n'iroit pas plus loin, afin d'attriter les Turcs de ce côté-là, n'y ayant aucune apparence qu'on puisse les attaquer avec succès dans les retranchemens qu'ils ont sur l'autre bord du *Dniester*: Que pendant que Mr. de *Munnich* demeurera dans cette posture, & sans rien entreprendre, le Général *Lasci* marchera avec un renfort qu'il a reçu vers la *Crimée*, & tâchera d'y rentrer & de s'y établir: Que le Général *Raitski* qui a accompagné le Comte de *Munnich* jusqu'à *Kiovie* en est parti pour aller rendre compte à l'Empereur de l'état de l'Armée

mée Ruffienne campée pour lors aux environs de cette Place, & des mesures prises pour la faire agir avec plus de succès que l'année dernière : Il doit avoir concerté avec ce Général tout ce qui regarde la marche de la meilleure partie de cette Armée par le territoire de la République pour se rendre en *Transilvanie* ; car au moment qu'on s'y attendoit le moins, on a vû les instances se réitérer le plus vivement, tant de la part de l'Empereur que de la Czarine pour obtenir ce passage, tandis que le Pape exhortoit de son côté la République de rompre avec les Infidèles. Mais on peut prévoir que ce passage dont l'entreprise paroît à présent certaine, causera nombre de mécontents parmi les Grands du Royaume, lesquels, peut-être, profiteront de cette époque pour en faire sentir d'autant plus leur aigreur à la Russie, que Sa Maj. Czarienne avoit fait promettre au Roi avant son départ pour la Saxe, que ses Troupes ne toucheront pas les Terres du Royaume.

III. *Russie*. C'est dans la certitude où cette Cour croyoit être que celle de Vienne se contenteroit d'un équivalent en argent pour les trente mille Russiens, dont on a si souvent parlé, qu'elle a cru pouvoir promettre au Roi de Pologne, comme elle l'a fait, que ses Troupes ne marcheront point par le Territoire de la République pour se rendre en *Transilvanie* : Elle auroit d'ailleurs souhaité que l'Empereur eût accepté cet équivalent. Mais les sollicitations de ce Monarque ont été si vives & en même-tems jugées si équitables, que la Czarine n'a pû se dispenser de s'y rendre, & de remplir par là ses engagements. Ainsi le bruit qui a inondé le public que cette Souveraine avoit déjà payé une partie de l'équivalent, paroît n'avoir été établi que dans un dessein.

IV. La Cour ne laisse pas beaucoup entrevoir des nouvelles qu'elle reçoit des deux Généraux qui commandent les Armées de Sa Maj. Cz. destinées à agir contre les Infidèles; on sçait néanmoins que le reste de celle du Général Munnich a dû s'assembler en *Ukraine*: Mais elle n'a pas frustré le public d'un avis qu'elle a reçu par un Exprès du Général Munnich, que le fameux Domduc-Ombo, Chef des Cosaques du *Don*, ayant pénétré dans les montagnes du *Cuban*, avoit défait les Tarrares de ces quartiers-là; qu'il resta plus de trois mille de ces Infidèles sur la place, que mille se noyèrent, & que trois mille furent faits prisonniers: Que quant aux Turcs, ils paroissent toujours résolus d'assembler leurs plus grandes forces sur le *Dniester*, depuis *Choczim* jusqu'à *Bender*; & continuent à publier que le nouveau Grand Vizir viendra les commander en personne. Mais les nouvelles qu'on a de Turquie depuis l'élevation de ce premier Ministre de la Porte Ottomane, font espérer la paix. L'envoi des Russiens en Transilvanie peut d'ailleurs ajouter quelque chose à cette espérance.

V. La Czarine a déclaré depuis peu qu'elle vouloit qu'on regardât désormais la Princesse Anne de Mecklembourg comme sa propre fille, & qu'en cette qualité on lui rendit tous les honneurs attachés à ce rang. Mr. de Cramm, Ministre Plénipotentiaire du Duc de Brunwich-Wolffembuttel, étant arrivé le 16. Mai à *Petersbourg*, eut le 22. sa première Audience particulière de Sa Maj. Cz. On s'attend d'apprendre qu'il aura depuis exécuté la Commission dont le Duc son Maître l'a honoré, & qui est de faire avec la solennité requise la demande en mariage de la Princesse de Mecklembourg pour le Prince Antoine-Ulrich de Brunwich-Wolffembuttel. Le Duc de Mecklembourg, pere de
cette

cette Princesse, a fait presenter une Lettre à S. M. par le Baron d'Orstein, son Ministre en cette Cour, par laquelle il donne son consentement au mariage de la Princesse sa fille. Il en a fait aussi remettre une au Duc de Courlande sur le même sujet.

VI. On ne sçait si la Cour prend de l'ombrage des armemens que fait actuellement la Suede, ou si la Flotte de France qui doit arriver dans la mer Baltique a d'autres desseins que ceux qu'on en publie; quoiqu'il en soit, on ne sera pas au dépourvû dans ce Pays, car en cas de besoin, on peut être en peu de tems dans une posture à se faire respecter tant par terre que par mer; on met d'ailleurs les Fortifications des Places frontieres de la Suede dans un bon état de défense.

T U R Q U I E.

I. C'EST fut le 22. de Mars dernier que le Grand Seigneur déposa le Grand Vizir *Mehemet Faghia* en le releguant dans une Isle de l'Archipel, & qu'il nomma le Bacha de *Widdin* pour lui succeder. Cette disgrâce du premier Ministre de la Porte a été suivie de celle de la plupart de ses partisans & favoris; & au contraire le Comte de *Bonneval* & les autres Officiers tant Civils que Militaires que ce Vizir avoit déposés, ont été rétablis dans leurs Charges, & rapelés à *Constantinople*, où Mr. de *Bonneval* est déjà revenu, le Grand Vizir ayant souhaité de l'avoir auprès de sa personne.

On applaudit beaucoup au choix qu'a fait S. H. pour remplir le premier poste de son Empire; car le nouveau Grand Vizir est affable, obligeant & généreux. C'est lui qui a commandé l'année dernière l'Armée Ottomane à la Bataille de *Cornia*:

Il a toujours traité avec beaucoup d'humanité les prisonniers Allemands, ayant admis à sa table les Officiers, & n'ayant jamais permis qu'on leur ôtât leurs épées: Il paroît d'ailleurs fort porté pour la paix, quoiqu'il soit un des meilleurs & des plus habiles Capitaine de l'Empire, s'étant toujours fort distingué dans la guerre. Le Marquis de Villeneuve, Ambassadeur de France, a été prié par le Gouverneur de Constantinople de l'aller trouver à *Andrinople* où il s'est rendu, afin d'y entamer sérieusement l'ouvrage de la paix; mais Mr. l'Ambassadeur ayant répondu au Gouverneur qu'il avoit besoin de nouvelles instructions à ce sujet, & qu'il alloit dépêcher un Courier à Vienne, on est attendant l'effet qui pourra en suivre.

Cependant outre l'inclination pacifique du Grand Vizir, les Turcs paroissent aussi souhaiter véritablement la paix; ce qu'on peut attribuer principalement au peu de bonnes Troupes qu'ils ont sur pied, aux desordres en Asie, & sur-tout à des menaces de la Perse; car un nouvel Ambassadeur que *Thamas-Kouly-Kan* envoyoit au Grand Seigneur, étant mort dans la *Natolie*, en venant à *Constantinople*, l'on a trouvé parmi ses papiers, dont on s'est saisi, un ordre de dénoncer la guerre à la Porte, parce que le Grand Vizir déposé avoit rejeté les propositions de Paix que ce Prince Oriental avoit faites; propositions néanmoins que le Vizir ayant eu soin de cacher à Sa Hauteffe, aussi-bien que tout l'état de la négociation avec la Perse, c'est de là qu'est venue en partie l'indignation de la Cour Ottomane contre ce Ministre & ses adhérens, & que le bruit s'est répandu, mais sans fondement, qu'il a été étranglé. De-là se présenteroit aussi une occasion assez favorable pour parvenir à une Trêve avec les Puissances Chrétiennes, si l'on trouvoit des expédiens qui convinsent à la dignité de l'Empire. II.

II. Le 18. Avril on fit sortir de l' Arsenal de Constantinople, avec les cérémonies qui se pratiquent en pareille occasion, la Flotille destinée pour la Mer noire : elle est composée de quatre Vaisseaux nommés *Caravelles*, de quatorze Galeres, & de quatre-vingts Galliotés. Le Capitan Bacha, ou Amiral des Turcs, la suivit le 21.

On a reçu avis de *Smirne* que le 4. du même mois quantité de maisons & plusieurs Mosquées de cette Ville avoient été renversées par un grand tremblement de terre qui avoit fait périr un grand nombre d'Habitans sous leurs ruines.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, & en HONGRIE, depuis le mois dernier.

I. *Saxe. Dresde.* Dans une Audience particulière que le Nonce du Pape eut le 13. Mai du Roi, il lui remit une Lettre de Sa Sainteté, par laquelle Elle l'exhorte à réunir ses forces à celles de l'Empereur dans la guerre contre les Infidèles. Le Baron de Keyserling, Ministre de Russie, fut admis le même jour à l'Audience de Sa Majesté. La résolution qui paroissoit alors être prise de faire passer par la Pologne la partie de l'Armée Moscovite qui se rend en Transilvanie, en fut vraisemblablement le sujet. Mais rien ne fit encore de l'éclat, le secret ayant été gardé jusqu'au 4. du mois suivant, qu'après l'arrivée de plusieurs Exprés de Pologne qui ont remis des dépêches au Comte de Wratislau, Ambassadeur de l'Empereur, & au Baron de Keyserling, ces Ministres déclarerent au Roi dans une nouvelle

velle Audience " que l'Empereur & la Czarine " ayant employé pendant deux Campagnes tous les " moyens que Dieu leur a mis en mains pour " abaisser l'orgueil de l'ennemi juré du nom Chrê- " tien, sans toucher le Territoire de la Pologne, " & n'ayant pas encore réüffi dans un dessein si " glorieux à la Religion Chrétienne, & si avanta- " geux à la Pologne, Elles s'étoient trouvées mal- " gré Elles dans la nécessité de faire marcher une " partie des Armées de Sa Maj. Czarienne, par le " Territoire de la République, & qu'elles étoient, " peut-être, déjà en marche ; mais qu'elles étoient " tellement pourvûes de provisions, qu'elles ne se- " roient pas à charge aux Provinces par où elles " passeroient, & que d'ailleurs si elles y causoient " du dommage, L. M. Imperiale & Czarienne s'en- " gageoient à le réparer pleinement. „

La Réponse que le Roi peut avoir faite à cette déclaration n'a point encore paru. Cependant l'on sçait que les deux Ministres que Sa Maj. a à Vienne avoient signé dès le 8. du mois précédent le renouvellement de la Convention par raport aux Troupes de cet Electorat qu'elle a à la solde de l'Empereur.

Les autres Cours d'Allemagne ne fournissent rien de bien intéressant, après la négociation qu'on y continuë de la part de l'Empereur pour des Recrûs qui se levent toujours avec succès & se rendent de tous côtés à Vienne en grand nombre pour passer à Hongrie, où elles vont compléter & renforcer les Regimens de l'Empire qui y sont actuellement. On passera ainsi à la Cour Impériale.

II. *Vienne.* Au commencement de Mai l'Empereur adressa un Rescrit au Prince Administrateur du Duché de Mecklembourg qui l'informe " que Sa „ Maj. a permis au Duc de Holstein de retirer un „ Bataillon de 600. hommes qu'il a dans le Du- „ ché

ché de Mecklembourg, afin qu'il rende d'autant
 plutôt complet le Corps de Troupes qu'il doit
 envoyer en Hongrie, la conjoncture ne permet-
 tant pas de différer plus long-tems le départ de
 ce secours, & n'y ayant du reste rien à craindre
 pour la tranquillité du Mecklembourg quand ce
 Bataillon en sera parti: Que si néanmoins les
 circonstances changeoient, & qu'il fût nécessaire
 de remplacer ces Troupes, Sa Maj. ordonne au
 Prince Administrateur de prendre des mesures
 pour le faire de la maniere la plus prompte & la
 plus convenable.

III. Le 18. le Cardinal Archevêque de Vienne
 fit la cérémonie de benir les six Fregates nouvelle-
 ment construites, & celebra la Meffe sur la plus
 grande, en presence des principaux Seigneurs &
 Ministres de la Cour. Après cette fonction qui se
 fit avec solennité, le Général Palavicini donna un
 grand repas à Son Eminence & à toute la Compa-
 gnie & ensuite le divertissement d'un combat na-
 val entre deux de ces Fregates. Une infinité de
 monde s'étoit rendu sur le bord du Danube pour
 jouir de ce spectacle. Les Matelots de Malthe & les
 autres qu'on a fait venir de divers endroits avoient
 commencé dès le 13. d'y exercer la manœuvre à
 laquelle ils sont destinés. Le premier de ces six Bâ-
 timens representant un Aigle a été nommé la *Ste.*
Elisabeth; le second avec la figure de Neptune, la
Sainte Marie & Sainte Anne; le troisième surmonté
 d'un Centaure, le *Saint Jean-Baptiste & St. Jean*
Evangeliste; le quatrième qui represente une Sire-
 ne, le *St. Mathieu Evangeliste & St. Jean Nepomucene*;
 le cinquième distingué par un Tygre, le *St.*
Marc & Ste. Catherine de Genes; & le sixième qui
 porte la figure de Cerbere, a été appelé le *St. Luc*
 & *St. François de Paule*. Dans l'encastilage de cha-
 cun

un de ces six Navires on a pratiqué depuis la proue jusqu'à la poupe deux rangs de Baionettes attachées par des charnieres à une verge de fer, qui s'avancant en un sens au moyen d'une rouë à dents & de pignons, relève toutes les Baionettes à la fois, & forme le long des flancs comme une chaîne de chevaux de frise, & reculant en un autre sens, les replie toutes en un instant dans des canelures pratiquées à cet effet. Le but de cette invention est d'empêcher que les Saïques Turques ne viennent à l'abordage des Vaisseaux. Ces Fregates mirent à la voile le premier de Juin avec quantité d'autres Bâtimens chargés de provisions. A leur arrivée à *Belgrade* elles ont dû se joindre aux sept qui y sont déjà, ainsi il y a cette année sur le *Danube* une Escadre de treize Vaisseaux de Guerre, ou Fregates, qui ont à bord 512. Canons & 24. Mortiers, avec toutes les munitions nécessaires. Tout l'Equipage est composé de Matelots Maltois, Genoïis, & autres qui ont plusieurs années de service.

IV. Le départ des Fregates qu'on vient de nommer pour la *Hongrie* a été précédé & suivi de l'arrivée des Troupes & des Recrues de l'Electeur de Cologne & de toutes les autres qu'on a levées dans l'Empire: Elles passent de beaucoup le nombre qui en fut d'abord fixé, tant les négociations pour ces levées ont eu du succès chez tous les Princes & Etats où les Ministres de l'Empereur se sont rendus pour cet effet. On leur a envoyé depuis peu de nouvelles instructions, d'où l'on inferé qu'ils seront chargés de négocier encore un gros Corps dans l'Empire, afin que l'Armée Imperiale puisse être rafraichie successivement par de nouvelles Troupes, & à mesure qu'elle diminuëra par les accidens. C'étoient-là, ce semble, les dernières précautions à prendre, après celle d'avoir engagé la Souveraine de

Russie à faire marcher une partie de son Armée au secours de l'Empereur ; c'étoit, dis-je, tout ce qui paroissoit devoir être mis à exécution pour exécuter le plan des opérations de la Campagne dont on peut espérer, avec l'aide du Tout Puissant, une issue heureuse ; car tout cet appareil joint aux circonstances où se trouve la Porte Ottomane, commence à l'humilier : Elle parle de paix ; ses propositions pour y parvenir sont d'une autre nature que les précédentes, cependant elles ne paroissent pas encore tout-à-fait acceptables. C'est par le canal du Marquis de Villeneuve, Ambassadeur de France à Constantinople, qu'on les a reçues ; & comme on vient d'apprendre que ce Ministre s'est rendu à Andrinople auprès du nouveau Grand Vizir plus pacifique de beaucoup que son Prédecesseur, on ne desespere plus de voir enfin entamer & perfectionner ce grand ouvrage. Mais en attendant tout est en mouvement en Hongrie, & tout y annonce, comme on le verra ci-après, que la Campagne aura lieu ; que le Grand Duc y reprendra le Commandement de l'Armée, & que S. A. R. pourra suivre dans peu en Hongrie les Equipages, lesquels avec ceux de plusieurs Seigneurs Italiens qui l'ont accompagné dans son retour à Vienne, sont déjà partis pour Belgrade.

*Retour du
Grand Duc
de Toscane à
Vienne.*

V. Ce fut le 30. Mai au matin que le Grand Duc & la Sérénissime Archiduchesse son Epouse revinrent du voyage que L. A. R. étoient allés faire en Toscane. Elles ont été saluées à leur entrée d'une décharge de trente pièces de Canon. Leur voyage d'Insprug jusqu'à Vienne s'est fait par eau. Comme L. A. R. ont été obligées de traverser une partie de la Baviere, Elles y furent reçues sur la frontiere par des Ministres & Généraux qui les ont complimenté de la part de l'Electeur de Baviere, &

accompagnées par tout le Pays jusqu'à la frontière d'Autriche. Par tout on a tité le Canon, & par tout L. A. R. ont trouvé tant pour Elles que pour leur suite des vivres & des provisions que l'Electeur y avoit fait préparer. L'Empereur fera recevoir avec la même distinction L. A. Electorales de Baviere qui ont réolu de se rendre à l'Abbaye *Molck* située à onze lieues de Vienne, afin de s'y aboucher avec l'Imperatrice Douairiere *Amelie*. On veut assurer que l'Empereur se rendra en chassant à cette Abbaye, lorsque S. A. Electorale y sera arrivée. Un Regiment de Cavalerie & peut-être, un d'Infanterie Bavaoise se rendront encore en Hongrie pour renforcer le Corps de ces Troupes qui y est déjà.

VI. Sur l'avis qu'on a eu que les maladies contagieuses se manifestent vers la frontiere Occidentale de la Hongrie, tandis qu'elles diminuent à force du côté de la partie Orientale, le Conseil de la Santé a établi des Gardes sur les bords des Rivieres de *March* & de *Leytha*, qui separent le Royaume d'Hongrie de l'Autriche, & a ordonné une rigoureuse quarantaine pour tous ceux qui viennent d'en delà de ces Rivieres, de même qu'aux marchandises qu'on en apporte. Comme on accute un Bourguemaître & quelques autres préposés à la Police de la Ville de Bude où la contagion s'est glissée, de n'avoir pas fait leur devoir lorsqu'elle a commencé à s'y manifester, la Cour y a envoyé pour instruire leur Procés le Général *Rudoffski*, le Comte *Neydasti*, Garde Couronne de Hongrie, les Conseillers *Kichstetter* & *Zetto*, & un Auditeur, en qualité de Commissaires de l'Empereur.

VII. Les Ministres Plénipotentiaires de Russie & de Pologne signerent le 26. Mai chez le Marquis de Mirepoix, Ambassadeur de France, l'Accession de leurs Cours au Traité définitif de la Paix générale;

rale ; & comme on a reçu la Ratification de celle de l'Espagne, il est hors de doute que l'Empereur aura ordonné depuis qu'on publie la consommation du grand ouvrage de la Paix entre toutes les Puissances Chrétiennes avec lesquelles ce Monarque a été en guerre, & qu'il n'envoie incessamment un Decret de Commission à Ratisbonne pour le même effet.

VIII. On a fait fabriquer dans les Forges de la Haute-Autriche vingt Fours de Fer qui sont arrivés à Vienne pour être envoyés à l'Armée : ils pèsent environ douze cens livres chacun, & l'on peut les monter & les démonter dans l'espace d'une heure. On en a transporté un à *Luxembourg*, où la Cour prend les divertissemens de la saison ; l'épreuve qui en fut faite, a très-bien réussi, 150. portions de pain y ayant été cuites à la fois & en moins de tems, qu'il n'en auroit fallu pour les cuire dans les Fours ordinaires. Les garçons Boulangers levés dans l'Empire pour servir ces Fours & les autres, passent aussi de tems en tems par Vienne allans joindre l'Armée. Il y a une autre découverte dont la Cour & le Public peuvent se promettre de grands avantages, elle est du Sr. Pentzeneder, Capitaine d'Artillerie, qui présenta il y a environ un an un projet à la Cour pour remédier à l'inconvénient de faire venir des Pays étrangers les armes à feu pour les Troupes de l'Empereur, comme il s'est pratiqué jusqu'à présent, en établissant dans les endroits des Pays héréditaires, où le fer a les qualités nécessaires, des Forges & Moulins de Canons à Fusil. Le projet fut goûté ; & le Sr. Pentzender ayant été chargé d'en faire connoître les effets, il a établi l'hyver dernier diverses Manufactures où il a fait faire des armes à feu qui ont résisté à toutes les épreuves, & contenté de telle sorte ceux qui ont été chargés de les

examiner.

examiner, que l'Empereur l'a gratifié d'une chaîne & d'une médaille d'or, & a ordonné qu'on lui fournisse tout le nécessaire pour exécuter son projet & établir les Forges & Moulins qu'il jugera à propos.

IX. Le Général Selt s'est rendu à Vienne par ordre de la Cour, & après avoir reçu les instructions, il est parti pour aller prendre le Commandement en chef de la Cavalerie de la grande Armée, à la place du Comte de Philippi dont la santé n'est pas assez rétablie pour se charger de ce commandement. Le Comte de Broune, Conseiller Aulique de guerre, & Lieutenant Général des Armées de l'Empereur, commandera cette Campagne en *Transylvanie* sous le Prince de Lobkowitz. Il est aussi parti pour s'y rendre. Le Prince de Saxe Hildbourghausen, & le Général Palavicini, sont également partis au commencement de Juin. On compte que le Sérénissime Prince Charles de Lorraine les aura suivis peu de jours après, n'y ayant plus aucun des Généraux de l'Armée qui n'y soient actuellement : on compte aussi que les opérations ne tarderont plus à commencer, si une suspension d'armes ne les arrête ; car le Général en chef écrit en Cour qu'il n'attend à cet effet que l'arrivée des Vaisseaux de guerre construits à Vienne, & qu'on sçait avoir déjà passé *Bude*. Il y a apparence en ce cas, & par les dispositions qui sont faites, que la Campagne s'ouvrira par le Siège de *Widdin*.

H O N G R I E.

I. **P**our faciliter l'entreprise du Siège de *Widdin* qui paroît concertée, le Prince de Lobkowitz, Commandant en *Transylvanie*, doit marcher avec une partie de ses Troupes pour aller prendre poste près de la *Porte de Fer*, sur les frontieres de la *Va-*

lachie, pendant que le Comte de Neipperg se rendra avec son Corps de Troupes du côté de *Meadia*, afin de s'y ouvrir un passage : Et le Comte de Wallis, Général en chef, marchera avec le gros de l'Armée le long du *Danube*. On se flatte d'autant plus de cette expédition, que les Russiens sont attendus en Transilvanie, avec un gros train d'Artillerie & beaucoup de munitions, & que les Turcs ne faisoient pas encore au commencement de Juin de bien grands mouvemens pour assembler une Armée. Quant aux conquêtes que pourroient faire les Russiens, il est réglé que celles qu'ils feront en deçà du *Dniester*, seront cédées à l'Empereur.

II. On continuë à travailler avec beaucoup d'empressement tant aux fortifications de la Ville qu'à celles de la Citadelle de *Belgrade* : On travaille également aux Fortifications de *Temeswar*. Mr. le Comte de Wallis qui avoit ordonné depuis long-tems ce travail nécessaire, partit le 5. Mai de *Belgrade* pour *Sabatseh*, d'où après en avoir visité les fortifications & fait faire par tout des Magazins de vivres, & des arrangemens pour être dans un bon état de défense, il alla à *Ratschka*, & de là à *Peterswaradin*, afin d'y faire les dispositions pour former la grande Armée. En conséquence, cette Armée commença à s'assembler le 12. à *Cobila*, & ensuite en divers Camps autour de *Peterswaradin* qui en étoit le centre au 26. de Mai. Mr. de Wallis y établit son quartier général. Le premier de ces Camps s'étendoit jusques aux portes de la Forteresse, il consistoit en trente Bataillons : Le second composé des Régimens de Carassa, Hohenembs & Bernes, Cuirassiers, & commandé par le Comte de Saintignon, Lieutenant - Général, étoit sur le bord Septentrional du *Danube*, à une lieuë au-dessous de *Peterswaradin*. A deux lieuës plus loin, aussi sur

La grande Armée s'assemble.

Le bord Septentrional, près du Village de *Cobila*, campoient cinq Bataillons, sous les ordres du Lieutenant Général de Daun, avec les Régimens de Philippi & d'Althan, Dragons, & ceux de Lanthieri & de Jean Palfi, Cuirassiers. Vis-à-vis de *Cobila*, de l'autre côté du *Danube*, est le Bourg de *Carlovitz*, où un Traité de Paix fut autrefois signé avec la Porte Ottomane. Toutes ces Troupes campoient dans un Pays agréable, où il y a abondance de toutes choses, & pouvoient s'assembler en corps en fort peu de tems.

Le Régiment de Vieux Wittenberg, Dragons, campoit alors près de *Bectz* sur la *Theis*, qui se jette dans le *Danube* à quatre lieues de *Peterwaradin*: Ceux de *Kevenhuller* & de *Preising*, aussi Dragons, campoient sur la même Riviere près de *Segedin* avec le Régiment de Charles Palfi, Cuirassiers, & un autre de Hussars. Le Comte de *Neipperg* commandoit aussi un Corps séparé près d'*Arvath*, dans le Bannat de *Temeswar*, composé, entre autres Régimens, de ceux de Hautois, Schr, *Rozozki* & *Diemar*, Cuirassiers, de celui de *Bathiani*, Dragons, de deux Régimens de Hussars, & de plusieurs Bataillons. Les Régimens de *Lubomirski* & de *Saintignon*, Cuirassiers, campoient entre *Temeswar* & *Segedin*, afin d'assurer la communication entre ces deux Fortereffes. On a jugé à propos de faire camper ces Troupes séparément pour la commodité des fourages, & afin de ne pas fatiguer les Chevaux au commencement de la Campagne; Mais elles ont dû se rassembler sur la fin de Mai, sans qu'on sçache cependant où l'Armée dirigera sa marche, toutes les Rivieres & marais à droite & à gauche, aussi bien qu'en face étans couverts de Ponts. La plûpart de l'Infanterie s'est rendue depuis à *Kamennitz*, où Mr. de *Wallis*

est

est venu établir son quartier. Le 3. il donna ordre qu'elle se tint prête à marcher au premier commandement, & aux Officiers d'apporter incessamment à son Bureau, une liste de tous les Soldats qui sont malades, ou hors d'état de suivre l'Armée, afin qu'ils soient transportés dans les Hôpitaux. Les Régimens de Cavalerie qui campoient de l'autre côté du Danube, reçurent le même ordre, & commencerent le lendemain à passer ce fleuve, venans joindre l'Infanterie. Plusieurs Régimens du Corps du Général de Neipperg ont dû marcher dans le même tems vers *Petzka* sur la *Theis* pour n'être pas si éloignés de la grande Armée, & la joindre, en cas de besoin. Tous ces mouvemens ne paroissent cependant ordonnés alors, qu'afin de cacher à l'ennemi les véritables desseins du Général, jusqu'à l'arrivée de tous les renforts qui continuent à joindre l'Armée, & d'arriver de Vienne par eau avec des Bâtimens chargés de munitions, dont il y a par tout de si grandes quantités, qu'on les croit dès-à-présent suffisantes pour la campagne entiere & pour une Armée de plus de quatre vingt mille hommes, telle que sera celle qui agira de toutes parts cette année: Et comme l'on espere que les recrues continueront d'arriver successivement de l'Empire au moyen des négociations établies, on croit pouvoir avancer, à moins d'un accident imprévu, que cette Armée toujours rafraichie se trouvera aussi toujours également nombreuse. La Flotille sera des mieux servie; car on ne peut qu'attendre de bons effets du lesté Equipage qui la monte, après les manœuvres qu'on lui a vû faire à Vienne sur les 6. Fregates nouvellement construites & qui sont attendues à tout moment à *Belgrade*, où elles viennent joindre les sept Vaisseaux de guerre qui y sont

sont, avec un grand nombre de Saïques & autres petits Bâtimens armés.

II. Mr. le Comte de Wallis a pourvû le Comte de Meici-Argenteau du Commandement de l'importante Forteresse de *Petersvaradin*, & a fort approuvé une nouvelle invention ajoutée aux mesures déjà prises pour empêcher les Turcs de remonter le *Danube*; elle est de Mr. Luttig, habile Ingénieur au service de l'Empire dans la Forteresse de *Philipsbourg*, qui est arrivé depuis peu à *Belgrade*.

III. Les Turcs qui ne font plus que peu ou point de courses sur le Territoire de l'Empereur, en agissent par conséquent comme si l'on étoit à la veille d'une Paix. Les mouvemens des Impériaux semblent regler les leurs, & s'ils font tant que d'en venir à une attaque, il paroît que ce ne sera que lorsque ceux-ci s'occuperont au Siege d'une Place; ils ont fait avancer un corps d'environ dix mille hommes vers le milieu de Mai près du vieux *Orsova*, qui a été depuis augmenté jusqu'au double. Celui qu'ils ont près de *Fagodina*, n'est pas si nombreux, mais il se renforce de tems en tems par l'arrivée de quelques Troupes. On croit qu'ils ont intention d'en assembler un autre près de *Semendria* & de s'y retrancher. Ils font construire un grand nombre de fours à *Nissa* par un ordre du Grand Vizir qu'on dit arrivé à *Sophia* à la tête de sa grande Armée; ils ont fini de nouvelles fortifications qu'ils faisoient au Château d'*Usiza*, renforcé le poste de *Meadia*, en y faisant dresser plusieurs Batteries pour sa défense, & réparé les fortifications du Château de *Soroka* en Valachie, dans l'appréhension que les Russiens ne trouvent enfin un moyen de pénétrer dans cette Province & de se joindre aux Impériaux: Le Bacha de *Hertzegowna* rassemble de son côté plusieurs milliers de Boucs pour la subsistance d'un Corps de Troupes

Mouvemens
des Turcs,

pes qu'il y attend : Enfin, les Turcs assemblent de grandes forces dans la *Moldavie* & du côté du *Dnieper* : Mais les Troupes nationales de la *Bosnie* refusent de joindre l'Armée du Grand Vizit, sous prétexte qu'on ne leur paye pas les arrérages de leurs apointement.

Voilà ce qu'on peut avancer des mouvemens des Turcs & de la situation où ils se trouvoient vers la mi-Mai. Ces dispositions & celles des Impériaux nous préparent à de plus grandes nouvelles pour le mois prochain ; mais nous finirons cet article par dire, que le Pont que les Infidèles avoient construit sur la *Morava* près de *Ravna*, & qui a été déjà renversé par la cruë des eaux, a été derechef endommagé de façon qu'ils n'y peuvent passer ni à pied, ni à cheval : Qu'un Capitaine Rascien a amené à *Temelwar* deux Officiers Turcs qui avoient sur eux huit mille florins de contributions qu'ils venoient de lever dans quelques Villages du Bannat : Qu'un parti de Troupes de l'Empereur dans une course qu'il fit en *Bosnie*, a pris cinq cens tant Bœufs que Moutons ; & que deux mille Bosniaques l'ayant poursuivi jusques dans le voisinage de *Sabatseh*, 300. hommes de la Garnison en étoient sortis, & après un combat de deux heures, avoient obligé les Infidèles à se retirer, sans avoir pû reprendre leurs bestiaux.



ARTICLE VIII.

Contenant les Naissances, Mariages & Morts des Princes, & autres Personnes Illustres, depuis deux mois.

I. **N**aissances. Madame la Comtesse de Metternich de Gracht accoucha le 15. Avril d'un fils à Cologne, que l'Electeur de Cologne a tenu sur les fonts de Baptême.

Sur la fin du même mois la Comtesse d'Andelot accoucha d'un fils à Paris, dont Mgr. le Dauphin & Madame Adelaide furent les Parrain & Maraine.

La Duchesse de Gravina est aussi accouchée à Rome d'une Princesse.

Le 6. Juin la Duchesse de Saxe-Weissenfels mit un Prince au Monde dans sa Résidence.

II. *Mariages.* Mr. de Chaseron, Brigadier & Lieutenant Chef de Brigade des Gardes du Corps du Roi de France, épousa le 11. Avril à Paris Mademoiselle d'Houdetot, fille du premier lit de la Comtesse de Saint Severin, Epouse de l'Ambassadeur de France en Suede.

Les Marquis de Montperoux, d'Auroi & de Marieu épousèrent aussi vers le même tems à Paris, le premier, Mademoiselle d'Argense, fille du Mestre de Camp du Regiment de Condé, Dragons; le second, Mademoiselle de St. Germain Beaupré, fille du Gouverneur de la Marche; & le troisième la fille aînée du Marquis de Buzenval.

Le 3. Mai se fit à Paris la conclusion & en même tems la cérémonie du Mariage du Duc de Cadaval d'une des plus illustres Maisons de Portugal, avec Mademoiselle de Braine, fille du Prince de Lambec.

Lambesc. Le Prince Charles, Grand Ecuyer de France, representa à cette occasion le Duc de Cadaval qui l'avoit chargé de sa procuration. Le Duc de Cadaval avanta la Princesse son Epouse de 40. mille livres de rentes.

Le Marquis de Courtenvaux, Maréchal de Camp, a encore épousé dans la même Ville Mlle. de Villene-Champagne.

Le 4. Juin le Comte de Rurouski épousa à Dresde la Princesse Lubomirski, troisième fille du Prince Lubomirski, Porte-Epée de la Couronne de Pologne.

III. *Morts.* Don François Alvarez de Toledo y Beaumont, Duc d'Alva &c. mourut à Madrid le 22. de Mars, âgé de 77. ans.

Le 1. Avril mourut à Naples, des suites d'une fausse couche, la Comtesse de Ventimiglia, Dame du Palais de la Reine. Peu avant sa mort elle fit supplier le Roi d'accorder la liberté au Comte son Epoux, qui à sa réquisition avoit été enfermé dans un des Châteaux de cette Ville, & elle l'a institué son héritier universel.

Le Comte Wolff-Sigismond d'Ufin & Rosenberg, Conseiller du Conseil Privé de l'Empereur, est mort à *Dallstein* d'une attaque d'apoplexie, à l'âge de 57. ans.

Le 11. Mr. Joseph de Revoi, ancien Evêque d'Oleron, & Abbé de Pontaut, mourut à Oleron dans la 77. année de son âge.

Le même jour décéda à Paris la Marquise de Vigneau, âgée de 92. ans; Elle étoit veuve du Marquis de Vigneau, Lieutenant Général des Armées de France, mort de ses blessures en 1693.

Bernard-François Porier de Gesvres, Duc de Tresmes, Pair de France, Brigadier des Armées du Roi, Chevalier de ses Ordres, premier Gentilhomme

homme de la Chambre, Gouverneur de la Ville, Prévôté & Vicomté de Paris, Grand Bailli & Gouverneur du Valois & de la Ville de Crespy, mourut en son Château de *St. Oüen* le 12. dans la 84. année de son âge: Son corps fut inhumé le 21. avec grande pompe dans l'Eglise des Celestins de Paris.

Le Général Dornaut au service de l'Empereur & Gouverneur du *Grand Waradin*, y est mort vers le même tems.

Messire François Folck, Prince de Cordouia & du *St. Empire*, a payé le même tribut, de même que la Comtesse Douairiere Eleonore - Therese de Strattman, née Comtesse de Schellaard.

Dame Marie-Renée de Bellefriere de Soyecourt, Veuve de Messire Timoleon Gilbert de Seigliere de Boisfranc, Chancelier & Surintendant des Finances de feu Monsieur frere du feu-Roi Louis XIV. est morte le 25. à Paris, âgée de 82. ans, & laissant une succession de plus de trois cens mille livres de rentes à un petit fils son unique héritier.

Le Prince de Guise mourut le 29. dans la même Ville à l'âge de 60. ans.

Le premier de Mai mourut encore à Paris le Comte de Château-Renaud, fils du Maréchal de France de ce nom, âgé de 46. ans: Il étoit Lieutenant Général de la Haute-Bretagne, & Capitaine de Vaisseaux.

La Princesse Marie-Anne de Bourbon, premiere Douairiere de Conti, mourut le 3. après une longue maladie dans la 73. année de son âge: Elle avoit épousé le 16. Janvier 1680. Louis de Bourbon, Prince de Conti, mort le 9. Novembre 1685.

Frere Uise-Victor Tambonneau, Bailli, Grand Croix de l'Ordre de *St. Jean de Jerusalem*, &c.
mourut

mourut le 10. & a été inhumé avec beaucoup de ceremonie dans l'Eglise du Temple à Paris.

Mr. Chapelle, Comte & Abbé de Gemblours, est mort dans son Abbaye âgé de 46. ans.

Le 13. mourut à Berlin Mr. de Nazmas, Velt-Maréchal Général des Armées du Roi de Prusse, Colonel des Gendarmes, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle noir, Grand Bailli de Neugard &c, à l'âge de 86. ans.

Le Prince de Cassano d'Aragona est mort le même jour à Naples d'une attaque d'apoplexie.

Le Pere Tournemine, Jesuite, connu & estimé de tous les Sçavans pour son érudition en tout genre de Litterature, termina le 16. sa carrière, dans la 79. année de son âge.

Le Général Meyersfeld au service de l'Empereur a payé le même tribut à la nature.

Le Comte d'Halifax Auditeur, des Comptes de l'Echiquier, est mort à Londres: Il est remplacé par le Lord Walpole dans son Emploi qui vaut 8000. mille livres sterlings par an.

Mr. de la Merveille, habile Marinier au service de Sa Maj. Imp.^e & Cath., est mort en Hongrie.

Le 27. la mort enleva à Paris Mr. Lucas de Muyn, Conseiller Honoraire en la Grand'Chambre du Parlement de Paris, & frere de Mgr. Claude-Honoré Lucas, Général des Chanoines Prémontrés: Il étoit âgé de 84. ans.

Dame Henriette Fitzjames, Epouse de Messire Jean-Baptiste Louis de Clermont d'Amboise, Maréchal des Camps & Armées de Sa Maj. T. C. & Gouverneur de Chaumont en Bassigni, mourut le 1. de Juin dans la 34. année de son âge.

Le même jour la mort enleva le Vicomte de Haeghen d'Esbusche, Chancelier de Brabant: Et le

10. Mr. de Fariseau, Vice-Chancelier de la même Province.

L'Abbé de Portail, frere du feu premier Président du Parlement de Paris, mourut le 6. Le Prieuré de la *Culture Ste. Catherine* vaque par sa mort: Il rapporte dix mille livres de rentes, & il est à la nomination du Roi.

Nous ajouterons à cette liste mortuaire qu'un nommé Saint Martin, Soldat, mourut au mois d'Avril dernier au Bourg de *Boucouville*, Paroisse de la *Bove*, Diocese de *Laon*, âgé de 109. ans, sans avoir eu aucune autre infirmité que celle de son grand âge: Il s'étoit trouvé à la prise de *Courtrai* en 1646. Que Monsieur Jean Haselman, natif de Vienne en Autriche, y mourut le 16. du même mois à l'âge de 108. ans, dont il en a passé 48. au service du Pape & des Empereurs Leopold & Joseph.

F I N.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois de Juillet 1739.

ARTICLE I. Contenant la Litterature.	3
ARTICLE II. Italie.	11
ARTICLE III. Espagne.	27
ARTICLE IV. Angleterre, Hollande & Pays-Bas.	31
ARTICLE V. France.	40
ARTICLE VI. Pologne & Nord.	55
ARTICLE VII. Allemagne & Hongrie.	62
ARTICLE VIII. Contenant les Naissances, Mariages & Morts.	75.

*Extractum extensionis Privilegii Im-
pressorii Sacrae Cæsareæ & Catho-
licæ Majestatis, ad sexennium.*

EX Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis, omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negociationem exercentibus, seriò firmiterque inhibetur, ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet*, (quem imprimendi soli Andree Chevalier, Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum & Dominiorum Suae Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines, simili aliove caractere aut formâ excudere, recudere, vel aliò excudendos seu recudendos mittere, aut alibi etiam impressos adducere, vendere & distrahere clam seu palam, citra supranominati Andree Chevalier consensum, audeat vel præsumat, sub pœnâ privationis quorumcunque exemplarium, & insuper multæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo, & parti læsæ ex æquo decernendæ. Datum Viennæ 4. Aprilis 1734. Infra scripti erant CAROLUS. (L. S.) Vt. F. EPISC. BAMB. ET HIPERB. FRANC. DUX. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. JOAN. JOS. A SCHNAPPAUF.